5 - II - 1B (1995-1996) — N° 1

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

18 JUIN 1996

AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF

DU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

(1996)

SOMMAIRE

Pages

Notice explicative 3
Division organique 05 — Cabinet du Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique 4
Division organique 40 — Secrétariat général et services communs 5
Division organique 51 — Enseignement préscolaire et enseignement primaire . . 21
Division organique 52 — Enseignement secondaire 34
Division organique 53 — Enseignement spécial 48
Division organique 54 — Enseignement universitaire 57
Division organique 55 — Enseignement supérieur non universitaire 67
Division organique 56 — Enseignement de promotion sociale 77
Division organique 82 — Formation 83
Division organique 83 — Enseignement artistique 90
Division organique 89 — Bâtiments scolaires 97
Division organique 91 — Service des transports scolaires 98
Division organique 92 — Organisation des études 100
Division organique 93 — Centres P.M.S. 109
Division organique 94 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique 114
Division organique 95 — Recherche scientifique 116
Division organique 96 — Enseignement à distance 123
Division organique 97 — Allocations et Prêts d'études 124
Totaux généraux 126

PROGRAMME JUSTIFICATIF

Division organique 05 — Cabinet du Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique 129
Division organique 40 — Secrétariat général et services communs 129
Division organique 51 — Enseignement préscolaire et primaire 130
Division organique 52 — Enseignement secondaire 132
Division organique 53 — Enseignement spécial 133
Division organique 54 — Enseignement universitaire 135
Division organique 55 — Enseignement supérieur non universitaire 136
Division organique 56 — Enseignement de promotion sociale 138
Division organique 83 — Enseignement artistique 140
Division organique 91 — Service des transports scolaires 142
Division organique 92 — Organisation des études 142
Division organique 93 — Centres P.M.S. 142
Division organique 94 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique 143
Division organique 95 — Recherche scientifique 143
Division organique 96 — Enseignement à distance 143

Budget administratif — notice explicative

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
						(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)

M. = Ministres ordonnateurs — Code 01: Laurette Onkelinx
02: Jean-Pierre Grafé
03: Charles Picqué
04: Jean-Claude Van Cauwenberghe

A.B. = Allocation de base

P.A. = Programme — Activité

C.D. = Check digit

Codes éco = Codes économiques

Colonnes 1 à 4 — Crédits initiaux 1996

Colonne 5 — Redistributions

Colonnes 6 et 7 — Ajustement 1996 — Année courante — Crédits non dissociés et dissociés

Colonnes 8 et 9 — Ajustement 1996 — Année courante — Crédits variables

Colonnes 10 à 13 — Crédits adaptés en fonction des redistributions et des ajustements

Colonne 14 — Crédits sollicités pour les années antérieures

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					DIVISION ORGANIQUE 05														
					CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE														
					PROGRAMME 0 — FONCTIONNEMENT DU CABINET														
					01. Rémunérations														
04	11.01	01	30	111 112 113	— Rémunération et frais de représentation du Ministre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.02	01	33	111 112 113	— Rémunérations et indemnités des membres du Cabinet	75,6	—	—	—	—	0,9	—	—	—	76,5	—	—	—	7,5
					Totaux pour l'activité 01	75,6	—	—	—	—	0,9	—	—	—	76,5	—	—	—	7,5
					02. Frais de fonctionnement														
04	12.06	02	55	1212	— Loyers des biens immobiliers . . .	18,0	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	—	—
04	12.19	02	94	1211	— Frais de fonctionnement du Cabinet	28,7	—	—	—	—	—	—	—	—	28,7	—	—	—	—
04	12.20	02	97	1211	— Frais d'arriérés de fonctionnement du Cabinet	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.01	02	16	7422	— Dépenses patrimoniales du Cabinet	5,2	—	—	—	—	—	—	—	—	5,2	—	—	—	0,9
					Totaux pour l'activité 02	51,9	—	—	—	—	—	—	—	—	51,9	—	—	—	0,9
					Totaux pour le programme 0	127,5	—	—	—	—	0,9	—	—	—	128,4	—	—	—	8,4

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 1 — INFORMATISATION — FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT														
					11. Informatisation														
04	12.07	11	67	1211	— **Fournitures exceptionnelles** . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.02	11	28	7422	— **Informatisation**	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8		—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 05	128,3	—	—	—	—	—	—	—	—	129,2	—	—	—	8,4
					DIVISION ORGANIQUE 40														
					SECRETARIAT GENERAL ET SERVICES COMMUNS														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
04	11.03	01	11	111 112 113	— **Personnel statutaire**	1 005,3	—	—	—	—	—	– 22,2	—	—	983,1	—	—	—	1,1
04	11.04	01	14	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** . .	236,5	—	—	—	—	—	– 1,7	—	—	234,8	—	—	—	0,2
					Totaux pour l'activité 01	1 241,8	—	—	—	—	—	– 23,9	—	—	1 217,9	—	—	—	1,3

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					02. Frais de fonctionnement														
04	12.01	02	15	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	240,0	—	—	—	—	—	—	—	—	240,0	—	—	—	—
04	12.06	02	30	1212	— Loyers des biens immobiliers . . .	240,1	—	—	—	—	—	−4,0	—	—	236,1	—	—	—	—
04	12.07	02	33	1211	— Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	6,0	—	—	—	—	4,0	—	—	—	10,0	—	—	—	—
04	74.01	02	88	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	490,1	—	—	—	—	4,0	−4,0	—	—	490,1	—	—	—	—
					03. Action sociale — Enseignants														
04	11.05	03	19	114	— Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	12,3	—	—	—	—	—	—	—	—	12,3	—	—	—	—
04	82.01	03	64	830	— Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts aux membres du personnel (Fonds organique: Caisse de prêts aux agents — C) Ancien fonds 63.02 C	—	—	—	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—
					Totaux pour l'activité 03	12,3	—	—	2,5	—	—	—	—	—	12,3	—	—	2,5	—
					04. Action sociale — Ministère														
04	12.01	04	17	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
04	33.01	04	12	33	— **Subventions à l'A.S.B.L. Service social**	4,8	—	—	—	—	—	—	—	—	4,8	—	—	—	—
04	74.01	04	90	7422	— **Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables**	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 04	5,8	—	—	—	—	—	—	—	—	5,8	—	—	—	—
					05. Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française														
04	12.01	05	18	1211	— **Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	97,8	—	—	—	—	—	-3,8	—	—	94,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 05	97,8	—	—	—	—	—	-3,8	—	—	94,0	—	—	—	—
					06. Chargés de mission — Transports scolaires														
04	11.04	06	19	111 112 113	— **Dépenses de personnel**	18,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	18,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 06	18,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	18,2	—	—	—	—
					07. Enseignement supérieur — Recherche scientifique — Administration — Frais de personnel et de fonctionnement														
04	11.04	07	20	111 112 113	— **Dépenses de personnel autre que statutaire**	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
04	12.01	07	20	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 07	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	1 866,8	—	—	2,5	—	4,2	- 31,7	—	—	1 839,3	—	—	2,5	1,3
					PROGRAMME 1 — PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES														
					10. Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales														
04	01.02	10	24	01	— Provision d'index	1 815,0	—	—	—	—	—	- 1 815,0	—	—	—	—	—	—	—
04	01.03	10	27	01	— Provision d'index	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	1 815,0	—	—	—	—	—	- 1 815,0	—	—	—	—	—	—	—
					11. Provisions diverses														
04	01.01	11	22	112	— Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	542,3	—	—	—	—	—	- 49,2	—	—	493,1	—	—	—	—
04	01.02	11	25	112	— Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	64,9	—	—	—	—	—	- 64,9	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	607,2	—	—	—	—	—	- 114,1	—	—	493,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					12. Gestion du personnel des Ministères — Médecine du travail														
04	01.01	12	23	01	**— Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel des deux ministères**	27,7	—	—	—	—	—	—	—	—	27,7	—	—	—	—
04	01.02	12	26	01	**— Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail**	9,7	—	—	—	—	—	—	—	—	9,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12	37,4	—	—	—	—	—	—	—	—	37,4	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	2 459,6	—	—	—	—	—	– 1 929,1	—	—	530,5	—	—	—	—
					PROGRAMME 2 — FORMATION ET REINSERTION PROFESSIONNELLE — MATIERES CULTURELLES ET C.O.C.O.F.														
					20. Initiatives diverses														
03	30.01	20	01	41	**— Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans le domaine des matières culturelles (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Matières culturelles — C)**	—	—	—	600,0	—	—	—	—	—	—	—	—	600,0	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
03	30.02	20	04	41	— Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de la C.O.C.O.F. (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — C.O.C.O.F. — C)	—	—	—	450,0	—	—	—	—	—	—	—	—	450,0	—
					Totaux pour l'activité 20	—	—	—	1 050,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 050,0	—
					Totaux pour le programme 2	—	—	—	1 050,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 050,0	—
					PROGRAMME 3 — STATISTIQUES ET CENTRE DE DOCUMENTATION, BIBLIOTHEQUE ET CELLULE DE MODERNISATION ET DE FORMATION														
					30. Frais de fonctionnement — Statistiques														
04	12.01	30	43	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12,0	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	9,0	—	—	—	—
04	74.01	30	19	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,0	—	—	—	—	3,0	—	—	—	4,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	13,0	—	—	—	—	3,0	-3,0	—	—	13,0	—	—	—	—
					31. Centre de documentation														
04	12.01	31	44	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					32. Bibliothèque — Frais de fonctionnement														
04	12.01	32	45	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—
04	74.01	32	21	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 32	11,2	—	—	—	—	—	—	—	—	11,2	—	—	—	—
					33. Cellule de modernisation et de formation														
04	12.01	33	46	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—
04	74.01	33	22	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 33	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	26,7	—	—	—	—	3,0	- 3,0	—	—	26,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 4 — SECRETARIAT GENERAL, CELLULE INTERMINISTERIELLE DE LA TRESORERIE ET DU BUDGET														
					40. Frais de fonctionnement, Secrétariat général														
04	12.01	40	53	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4,5	—	—	—	—	—	—	—	—	4,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	74.01	40	29	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	5,5	—	—	—	—	—	—	—	—	5,5	—	—	—	—
					41. Frais de fonctionnement D.A.T.B.														
04	12.01	41	54	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
04	74.01	41	30	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	3,3	—	—	—	—
					42. Informatique — Convention G.I.E.I. — D.A.T.B.														
04	12.01	42	55	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	17,0	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	14,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 42	17,0	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	14,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	25,8	—	—	—	—	—	-3,0	—	—	22,8	—	—	—	—
					PROGRAMME 5 — CELLULE DE PILOTAGE — ACTIVITES INTERRESEAUX — Z.E.P. — F.I.P.I. — FONDATIONS-LEGS ET PRIX — DIVERS														
					50. Cellule de pilotage														
01	12.01	50	63	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 50	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					51. Cinémathèque — Frais de fonctionnement — Achats de machines, mobilier, matériel et moyen de transport terrestre: cinéma, radio, télévision, informatique														
01	12.01	51	64	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3,9	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9	—	—	—	—
01	74.01	51	40	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51	4,9	—	—	—	—	—	—	—	—	4,9	—	—	—	—
					52. Lutte contre l'échec scolaire — Insertion socio-professionnelle — Z.E.P. — F.I.P.I.														
01	01.01	52	63	01 111 112 113 121	— Z.E.P. — Dépenses de toute nature	75,0	—	—	—	—	—	—	—	—	75,0	—	—	—	—
01	01.02	52	66	01 111 112 113 121	— Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration — A) Ancien fonds 66.28 A	—	—	—	45,0	—	—	—	—	—	—	—	—	45,0	—
01	01.03	52	69	01 111 112 113 123	— Expériences pédagogiques en milieu pluriculturel	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	01.04	52	72	01 111 112 113 121	— Dépenses de toute nature en relation avec le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	10,6	—	—	—	—	—	—	—	—	10,6	—	—	—	—
01	30.01	52	33	41	— Crédit variable pour le financement de programmes d'action ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de l'Enseignement à horaire réduit (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit — C)	—	—	—	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0	—
					Totaux pour l'activité 52	88,8	—	—	145,0	—	—	—	—	—	88,8	—	—	145,0	—
					53. Prix — Donations — Fondations — Legs														
01	01.01	53	64	344	— Crédit variable en vue d'assurer le paiement des prix vers les écoles à gestion séparée et permettant la prise en charge des intérêts des produits financiers placés et des frais relatifs à la gestion desdits produits aux réinvestissements des placements venus à échéance (B) Ancien fonds 67.02 B	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—
					Totaux pour l'activité 53	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					54. Prestations de services — Manifestations diverses — Etudes														
01	12.01	54	67	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	12.02	54	70	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux . .	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
01	12.03	54	73	1211	— Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 communautés dans le domaine de l'éducation	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 54	2,6	—	—	—	—	—	—	—	—	2,6	—	—	—	—
					55. Divers														
01	12.41	55	91	124	— Dépenses généralement quelconques relatives aux divers consultatifs en matière d'enseignement	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 55	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5	102,0	—	—	146,0	—	—	—	—	—	102,0	—	—	146,0	—
					PROGRAMME 6 — SERVICE JURIDIQUE ET SERVICE DE TRADUCTION														
					60. Frais de fonctionnement														
04	12.01	60	73	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	17,6	—	—	—	—	—	—	—	—	17,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 60	17,6	—	—	—	—	—	—	—	—	17,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					61. Autres dépenses relatives au fonctionnement														
04	33.01	61	69	344	— **Indemnités à des tiers**	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
04	33.02	61	72	344	— **Indemnités à des tiers, frais de justice**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 61	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					62. Action sociale														
04	43.20	62	23	4316 4326	— **Frais accidents officiels subventionnés (y compris les P.M.S.)**	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
04	44.20	62	32	443	— **Frais accidents libres subventionnés (y compris les P.M.S.)**	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 62	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					63. Assurances														
04	12.01	63	76		— **Responsabilité civile objective** . .	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 63	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 6	21,1	—	—	—	—	—	—	—	—	21,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					PROGRAMME 7 — COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES — DIVERS														
					70. **Subventions — cotisations et interventions diverses — Recherches et enquêtes**														
02	01.02	70	84	123	— **Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques des Communautés européennes et d'autres institutions internationales** . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	01.03	70	87	01 111 112 113 1211	— **Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice — Communauté française**	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—
02	01.06	70	96	123	— **Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques des Communautés européennes et d'autres institutions internationales** . . .	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—
02	33.01	70	78	33	— **Subvention à l'A.E.D.E. — Association européenne des enseignants — secteurs officiel et libre**	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
02	33.07	70	96	123 353 354	— **Recherches et enquêtes — Relations internationales**	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—
02	34.02	70	90	354	— **Subvention à l'Académie internationale des Sciences et l'Education** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	40.01	70	44	41 354	— **Commissariat général aux relations internationales**	106,4	—	—	—	—	0,3	—	—	—	106,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 70	113,1	—	—	—	—	0,3	—	—	—	113,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					71. CONFEMEN — Actions de toute nature														
02	34.01	71	88	354	— CONFEMEN — Actions de toute nature — Cotisations	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 71	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	—	—	—	—
					73. International Association for the evaluation of educational achievement														
02	33.01	73	81	354	— Subventions	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 73	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—
					74. Frais de fonctionnement														
02	12.01	74	87	121	— Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales	1,5	—	—	—	—	—	- 0,3	—	—	1,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 74	1,5	—	—	—	—	—	- 0,3	—	—	1,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 7	121,7	—	—	—	—	0,3	- 0,3	—	—	121,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 8 — CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET IMPRIMERIE														
					80. Frais de fonctionnement														
04	12.01	80	93	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire	235,0	—	—	—	—	—	- 0,1	—	—	234,9	—	—	—	0,1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	12.02	80	96	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	12.07	80	14	121	— Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.01	80	69	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire	49,0	—	—	—	—	—	—	—	—	49,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 80	284,0	—	—	—	—	—	- 0,1	—	—	283,9	—	—	—	0,1
					Totaux pour le programme 8	284,0	—	—	—	—	—	- 0,1	—	—	283,9	—	—	—	0,1
					PROGRAMME 9 — FORMATION ET REINSERTION PROFESSIONNELLES — INITIATIVES DIVERSES														
					90. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi														
04	11.09	90	21	111 112 113	— Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Secrétariat général et des services communs (B) Ancien fonds 66.43 B . .	—	—	—	32,3	—	—	—	—	—	—	—	—	32,3	—
					Totaux pour l'activité 90	—	—	—	32,3	—	—	—	—	—	—	—	—	32,3	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					91. Formation socio-professionnelle — Fonds social Européen														
04	30.01	91	72	41	**— Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de la Région wallonne (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne — C)**	—	—	—	1 550,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 550,0	—
04	30.02	91	75	41	**— Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de l'Enseignement de promotion sociale (Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale — C)**	—	—	—	286,6	—	—	—	—	—	—	—	—	286,6	—
					Totaux pour l'activité 91	—	—	—	1 836,6	—	—	—	—	—	—	—	—	1 836,6	—
					Totaux pour le programme 9	—	—	—	1 868,9	—	—	—	—	—	—	—	—	1 868,9	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 40	4 907,7	—	—	3 067,4	—	7,5	– 1 967,2	—	—	2 948,0	—	—	3 067,4	1,4

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					DIVISION ORGANIQUE 51														
					ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	17	111 112 113	**— Personnel statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	01	20	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
01	12.01	02	21	121	**— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 1 — SUBSTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	10	26	111 112 113	— Personnel statutaire	252,1	—	—	—	—	—	– 12,1	—	—	240,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	252,1	—	—	—	—	—	– 12,1	—	—	240,0	—	—	—	—
					11. Frais de fonctionnement														
01	12.01	11	30	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	28,5	—	—	—	—	—	– 1,0	—	—	27,5	—	—	—	—
01	74.01	11	06	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	29,5	—	—	—	—	—	– 1,0	—	—	28,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	281,6	—	—	—	—	—	– 13,1	—	—	268,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE														
					20. Dépenses de personnel stagiaire														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	20	36	111 112 113 454	— Personnel stagiaire du maternel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					21. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	21	37	111 112 113 454	— Personnel statutaire du maternel . .	940,6	—	—	—	—	—	- 15,9	—	—	924,7	—	—	—	—
01	11.04	21	40	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaite du maternel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour activité 21	940,6	—	—	—	—	—	- 15,9	—	—	924,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	22	38	111 112 113	**— Personnel statutaire du maternel** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	22	41	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire du maternel**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					23. Frais de fonctionnement														
01	12.01	23	42	121	**— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
01	41.23	23	78	41 111 112 113 121	**— Dotation globale pour le maternel**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »														
01	12.21	24	06	123	**— Assurance des élèves du maternel**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	12.36	24	51	123	— Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					27. Chargés de mission — Dépenses de personnel														
01	11.03	27	43	111 112 113	— Personnel statutaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	27	46	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement														
01	12.01	28	47	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.01	28	23	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	940,6	—	—	—	—	—	−15,9	—	—	924,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	30	37	4314 4324 454	— Subventions-traitements dans le maternel	5 567,0	—	—	—	—	191,1	—	—	—	5 758,1	—	—	—	—
01	43.07	30	55	4314 4324 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné maternel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.23	30	06	4316 4326	— Subventions forfaitaires dans le maternel	470,6	—	—	—	—	—	−0,6	—	—	470,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	6 037,6	—	—	—	—	191,1	−0,6	—	—	6 228,1	—	—	—	—
					31. Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné														
04	12.36	31	58	123	— Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.06	31	53	4314 4324	— Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	51,7	—	—	—	—	—	—	—	—	51,7	—	—	—	—
01	43.08	31	59	4314 4324	— Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	51,7	—	—	—	—	—	—	—	—	51,7	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	6 089,3	—	—	—	—	191,1	−0,6	—	—	6 279,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNEES														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	40	56	441 454	— Subventions-traitements dans le maternel	4 186,1	—	—	—	—	—	– 58,2	—	—	4 127,9	—	—	—	—
01	44.12	40	89	441 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires du maternel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.23	40	25	443	— Subventions forfaitaires dans le maternel	370,0	—	—	—	—	—	– 4,5	—	—	365,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	4 556,1	—	—	—	—	—	– 62,7	—	—	4 493,4	—	—	—	—
					41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné														
01	12.36	41	68	123	— Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.06	41	72	441	— Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	41,5	—	—	—	—	—	—	—	—	41,5	—	—	—	—
01	44.08	41	78	441	— Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	41,5	—	—	—	—	—	—	—	—	41,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	4 597,6	—	—	—	—	—	– 62,7	—	—	4 534,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNAUTE														
					50. Dépenses de personnel stagiaire														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	50	66	111 112 113 454	— Personnel stagiaire du primaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					51. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	51	67	111 112 113 454	— Personnel statutaire du primaire . .	2 957,0	—	—	—	—	77,9	—	—	—	3 034,9	—	—	—	—
01	11.04	51	70	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire du primaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51	2 957,0	—	—	—	—	77,9	—	—	—	3 034,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	52	68	111 112 113	**— Personnel statutaire du primaire** . .	131,1	—	—	—	—	8,7	—	—	—	139,8	—	—	—	—
01	11.04	52	71	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire du primaire**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 52	131,1	—	—	—	—	8,7	—	—	—	139,8	—	—	—	—
					53. Frais de fonctionnement														
01	12.01	53	72	121	**— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	4,4	—	—	—	—	—	−0,5	—	—	3,9	—	—	—	—
01	41.23	53	11	41 111 112 113 121	**— Dotation globale pour le primaire**	321,4	—	—	—	—	—	−0,3	—	—	321,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 53	325,8	—	—	—	—	—	−0,8	—	—	325,0	—	—	—	—
					54. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »														
01	12.21	54	36	123	**— Assurance des élèves du primaire** .	10,6	—	—	—	—	—	−0,4	—	—	10,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	12.36	54	81	123	— Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le primaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 54	10,6	—	—	—	—	—	– 0,4	—	—	10,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5	3 424,5	—	—	—	—	86,6	– 1,2	—	—	3 509,9	—	—	—	—
					PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES															
					60. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	60	67	4314 4324 454	— Subventions-traitements dans le primaire	12 318,3	—	—	—	—	264,7	—	—	—	12 583,0	—	—	—	—
01	43.05	60	79	4316 4326	— Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—
01	43.07	60	85	4314 4324 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné primaire	87,8	—	—	—	—	—	– 3,8	—	—	84,0	—	—	—	—
01	43.23	60	36	4316 4326	— Subventions forfaitaires dans le primaire	1 084,8	—	—	—	—	23,6	—	—	—	1 108,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 60	13 492,7	—	—	—	—	288,3	– 3,8	—	—	13 777,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					61. Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné														
01	12.36	61	88	123	— Etudes des problèmes en vue de l'adaptation dans le primaire . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.04	61	77	4316 4326	— Internats du primaire — Intervention de la Communauté	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
01	43.06	61	83	4314 4324	— Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	55,0	—	—	—	—	—	—	—	—	55,0	—	—	—	—
01	43.08	61	89	4314 4324	— Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	35,5	—	—	—	—	—	—	—	—	35,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 61	90,7	—	—	—	—	—	—	—	—	90,7	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 6	13 583,4	—	—	—	—	288,3	−3,8	—	—	13 867,9	—	—	—	—
					PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNEES														
					70. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	70	86	441 454	— Subventions-traitements dans le primaire	10 576,2	—	—	—	—	248,4	—	—	—	10 824,6	—	—	—	—
01	44.12	70	22	441 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires du primaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.21	70	49	443	— Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	14,3	—	—	—	—	—	—	14,3	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	44.23	70	55	443	— Subventions forfaitaires dans le primaire	1 092,0	—	—	—	—	—	−1,5	—	—	1 090,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 70	11 682,5	—	—	—	—	248,4	−1,5	—	—	11 929,4	—	—	—	—
					71. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné														
01	12.36	71	01	123	— Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le primaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.04	71	96	443	— Internats du primaire — Intervention de la Communauté	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
01	44.06	71	05	441	— Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	55,4	—	—	—	—	—	−3,9	—	—	51,5	—	—	—	—
01	44.08	71	11	441	— Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 71	85,5	—	—	—	—	—	−3,9	—	—	81,6	—	—	—	—
					72. Subventions diverses														
01	33.05	72	01	33	— Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	23,2	—	—	—	—	—	—	—	—	23,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 72	23,2	—	—	—	—	—	—	—	—	23,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 7	11 791,2	—	—	—	—	248,4	−5,4	—	—	12 034,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — SUBVENTIONS DIVERSES														
					80. Initiatives diverses														
01	01.01	80	97	01 1111 1121 1131 121	— Lutte contre l'échec, dépenses de toute nature en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	01.02	80	03	01 1111 1121 1131 121	— Dépenses de toute nature en relation avec la formation des maîtres notamment en matière d'évaluation formative en ce compris le remplacement des équipes pédagogiques concernées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	01.03	80	06	01 1111 1121 1131 121	— Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel dans le cadre de la lutte contre l'échec et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental	271,6	—	—	—	—	—	– 20,0	—	—	251,6	—	—	—	—
01	01.04	80	09	01 1111 1121 1131 121	— Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre l'échec et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental	120,0	—	—	—	—	20,0	—	—	—	140,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 80	391,6	—	—	—	—	20,0	– 20,0	—	—	391,6	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 8	391,6	—	—	—	—	20,0	– 20,0	—	—	391,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					PROGRAMME 9 — INITIATIVES DIVERSES DE LE REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI														
					90. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi														
01	11.04	90	12	111 112 113 454	**— Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B) Ancien Fonds 66.38 B**	—	—	—	718,9	—	—	—	—	—	—	—	—	718,9	—
					Totaux pour l'activité 90	—	—	—	718,9	—	—	—	—	—	—	—	—	718,9	—
					Totaux pour le programme 9	—	—	—	718,9	—	—	—	—	—	—	—	—	718,9	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 51	41 102,3	—	—	718,9	—	834,4	- 122,7	—	—	41 814,0	—	—	718,9	—
					DIVISION ORGANIQUE 52														
					ENSEIGNEMENT SECONDAIRE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	44	111 112 113	**— Personnel statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	47	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
01	12.01	02	48	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	21,4	—	—	—	—	—	—	—	—	21,4	—	—	—	—
01	74.01	02	24	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	21,5	—	—	—	—	—	—	—	—	21,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	21,5	—	—	—	—	—	—	—	—	21,5	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	10	53	111 112 113	— Personnel statutaire	168,0	—	—	—	—	—	−6,8	—	—	161,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	168,0	—	—	—	—	—	−6,8	—	—	161,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					11. Frais de fonctionnement														
01	12.01	11	57	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18,9	—	—	—	—	—	—	—	—	18,9	—	—	—	—
01	74.01	11	33	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	19,0	—	—	—	—	—	—	—	—	19,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	187,0	—	—	—	—	—	- 6,8	—	—	180,2	—	—	—	—
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE														
					20. Dépenses de personnel stagiaire														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	20	63	111 112 113 454	— Personnel stagiaire — Enseignement de plein exercice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					21. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	21	64	111 112 113 454	— Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice	17 594,0	—	—	—	—	218,7	—	—	—	17 812,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	11.04	21	67	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire de plein exercice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	17 594,0	—	—	—	—	218,7	—	—	—	17 812,7	—	—	—	—
					22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	22	65	111 112 113	— Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice	1 032,4	—	—	—	—	12,2	—	—	—	1 044,6	—	—	—	—
01	11.04	22	68	111 112 113	— Personnel autre que statutaire — Enseignement de plein exercice . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	1 032,4	—	—	—	—	12,2	—	—	—	1 044,6	—	—	—	—
					23. Frais de fonctionnement														
01	12.45	23	07	123	— Dépenses diverses des écoles belges en R.F.A. — Enseignement de plein exercice	89,3	—	—	—	—	—	—	—	—	89,3	—	—	—	—
01	41.23	23	08	41 111 112 113 121	— Dotation globale — Enseignement de plein exercice	2 536,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2 536,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	74.01	23	45	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	2 626,1	—	—	—	—	—	—	—	—	2 626,1	—	—	—	—
					24. Activités connexes à l'activité «Enseignement de la Communauté»														
01	12.21	24	33	123	— Assurance des élèves	23,4	—	—	—	—	—	—	—	—	23,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	23,4	—	—	—	—	—	—	—	—	23,4	—	—	—	—
					27. Chargés de mission — Dépenses de personnel														
01	11.03	27	70	111 112 113	— Personnel statutaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	27	73	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement														
01	12.01	28	74	121	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
01	74.01	28	50	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	21 275,9	—	—	—	—	230,9	—	—	—	21 506,8	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXERCICE														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	30	64	4314 4324 454	— Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice	11 819,3	—	—	—	—	160,1	—	—	—	11 979,4	—	—	—	—
01	43.05	30	76	4316 4326	— Subventions de fonctionnement des internats — Enseignement de plein exercice	44,6	—	—	—	—	—	-3,8	—	—	40,8	—	—	—	—
01	43.07	30	82	4314 4324 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement officiel subventionné de plein exercice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.23	30	33	4316 4326	— Subventions forfaitaires — Enseignement de plein exercice	1 065,8	—	—	—	—	—	- 52,5	—	—	1 013,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	12 929,7	—	—	—	—	160,1	- 56,3	—	—	13 033,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					31. Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice														
01	43.07	31	83	4316 4326	— Expériences d'enseignement en alternance	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
01	43.08	31	86	4314 4324	— Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	7,5	—	—	—	—	—	—	—	—	7,5	—	—	—	—
01	43.09	31	89	4316 4326	— Subventions relatives au paiement des conférenciers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	8,4	—	—	—	—	—	—	—	—	8,4	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	12 938,1	—	—	—	—	160,1	- 56,3	—	—	13 041,9	—	—	—	—
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXERCICE														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	40	83	441 454	— Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice	31 347,1	—	—	—	—	773,5	—	—	—	32 120,6	—	—	—	—
01	44.11	40	16	443 641	— Subventions de fonctionnement aux établissements pluralistes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.12	40	19	441 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement subventionné libre de plein exercice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.21	40	46	443	— Subventions de fonctionnement aux internats	136,0	—	—	—	—	—	- 4,8	—	—	131,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	44.23	40	52	443	— Subventions forfaitaires — Enseignement de plein exercice	3 451,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3 451,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	34 934,1	—	—	—	—	773,5	- 4,8	—	—	35 702,8	—	—	—	—
					41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice														
01	44.07	41	05	443	— Expériences d'enseignement en alternance	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	—	—	—	—
01	44.08	41	08	441	— Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	22,0	—	—	—	—	—	—	—	—	22,0	—	—	—	—
01	44.09	41	11	441	— Subventions relatives au paiement des conférenciers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.14	41	26	343	— Subventions Ecole Decroly . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	23,1	—	—	—	—	—	—	—	—	23,1	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	34 957,2	—	—	—	—	773,5	- 4,8	—	—	35 725,9	—	—	—	—
					PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT DE LA COMMUNAUTE														
					50. Dépenses de personnel stagiaire														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	50	93	111 112 113 454	— Personnel stagiaire — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					51. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et alloclations généralement quelconques														
01	11.03	51	94	111 112 113 454	— Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit	89,6	—	—	—	—	28,2	—	—	—	117,8	—	—	—	—
01	11.04	51	97	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire — Enseignement à horaire réduit . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51	89,6	—	—	—	—	28,2	—	—	—	117,8	—	—	—	—
					52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	52	95	111 112 113	— Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	52	01	111 112 113	— Personnel autre que statutaire — Enseignement à horaire réduit . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					53. Frais de fonctionnement														
01	12.45	53	37	123	— Dépenses diverses des écoles belges en R.F.A. à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	41.23	53	38	41 111 112 113 121	— Dotation globale — Enseignement à horaire réduit	47,3	—	—	—	—	—	—	—	—	47,3	—	—	—	—
01	74.01	53	75	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 53	47,3	—	—	—	—	—	—	—	—	47,3	—	—	—	—
					54. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »														
01	12.21	54	63	123	— Assurance des élèves	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 54	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5	137,5	—	—	—	—	28,2	—	—	—	165,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES A HORAIRE REDUIT														
					60. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	60	94	4314 4324 454	— Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit	61,2	—	—	—	—	43,6	—	—	—	104,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	43.05	60	09	4316 4326	— Subventions de fonctionnement des internats — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.07	60	15	4314 4324 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement officiel subventionné à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.23	60	63	4316 4326 6313 6323	— Subventions forfaitaires — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 60	61,2	—	—	—	—	43,6	—	—	—	104,8	—	—	—	—
					61. Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné à horaire réduit														
01	43.08	61	19	4314 4324	— Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.09	61	22	4316 4326	— Subventions relatives au paiement des conférenciers	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 61	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 6	61,5	—	—	—	—	43,6	—	—	—	105,1	—	—	—	—
					PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES A HORAIRE REDUIT														
					70. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	70	16	441 454	— Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit	255,6	—	—	—	—	74,7	—	—	—	330,3	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	44.11	70	46	443	— Subventions de fonctionnement aux établissements pluralistes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.12	70	49	441 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.23	70	82	443 641	— Subventions forfaitaires — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 70	255,6	—	—	—	—	74,7	—	—	—	330,3	—	—	—	—
					71. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné à horaire réduit														
01	44.08	71	38	441	— Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire à horaire réduit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.09	71	41	441	— Subventions relatives au paiement des conférenciers	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
01	44.10	71	44	441	— Dépenses arriérées relatives au paiement des conférenciers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 71	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 7	257,6	—	—	—	—	74,7	—	—	—	332,3	—	—	—	—
					PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — DIVERS														
					80. Initiatives diverses														
01	01.01	80	27	01 111 112 113 121	— Lutte contre l'échec, dépenses de toute nature en vue de rencontrer les problèmes de violence dans les écoles	91,0	—	—	—	—	—	−4,5	—	—	86,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	01.02	80	30	01 111 112 113 121	— Dépenses de toute nature en relation avec le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	01.03	80	33	01 111 112 113 121	— Dépenses arriérées en matière de lutte contre l'échec et actions de toute nature en vue de rencontrer les problèmes de violence dans les écoles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	01.04	80	36	01 111 112 113 121	— Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre de mesures de discrimination positives	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	50,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 80	141,0	—	—	—	—	—	-4,5	—	—	136,5	—	—	—	—
					81. Actions spécifiques dans le domaine de l'Enseignement														
01	01.01	81	28	01 111 112 113 121	— Dépenses de toute nature pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—
01	01.02	81	31	01 111 112 113 121 123	— Dépenses de toute nature relatives à l'information à la solidarité et la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	33.06	81	40	111 112 113 121	**— Subvention à l'A.S.B.L. Carrefour Economie Technologie Enseignement**	17,9	—	—	—	—	—	—	—	—	17,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 81	72,9	—	—	—	—	—	—	—	—	72,9	—	—	—	—
					82. Activités interréseaux														
01	01.01	82	29	01 111 112 113 121	**— Formation et évaluation formative — Formation continuée interréseaux**	160,0	—	—	—	—	—	—	—	—	160,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 82	160,0	—	—	—	—	—	—	—	—	160,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 8	373,9	—	—	—	—	—	−4,5	—	—	369,4	—	—	—	—
					PROGRAMME 9 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI														
					90. Insertion socio-professionnelle														
01	30.01	90	07	111 112 113 121	**— Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'Enseignement à horaire réduit (Fonds d'intervention du Fonds social européen — B)**	—	—	—	135,3	—	—	—	—	—	—	—	—	135,3	—
					Totaux pour l'activité 90	—	—	—	135,3	—	—	—	—	—	—	—	—	135,3	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					91. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi														
01	11.04	91	40	111 112 113 454	— Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire (B) Ancien fonds 66.41 B	—	—	—	280,9	—	—	—	—	—	—	—	—	280,9	—
					Totaux pour l'activité 91	—	—	—	280,9	—	—	—	—	—	—	—	—	280,9	—
					Totaux pour le programme 9	—	—	—	416,2	—	—	—	—	—	—	—	—	416,2	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 52	70 210,2	—	—	416,2	—	1 311,0	– 72,4	—	—	71 448,8	—	—	416,2	—
					DIVISION ORGANIQUE 53														
					ENSEIGNEMENT SPECIAL														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	71	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	74	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
01	01.01	02	73	01 111 112 113 121	— Dépenses arriérées de toute nature	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	12.01	02	75	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7,3	—	—	—	—	0,3	—	—	—	7,6	—	—	—	—
01	74.01	02	51	7422	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	7,5	—	—	—	—	0,3	—	—	—	7,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	7,5	—	—	—	—	0,3	—	—	—	7,8	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	10	80	111 112 113	— Personnel statutaire	26,1	—	—	—	—	0,3	—	—	—	26,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	26,1	—	—	—	—	0,3	—	—	—	26,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					11. Frais de fonctionnement														
01	12.01	11	84	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3,5	—	—	—	—	—	−0,2	—	—	3,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	3,5	—	—	—	—	—	−0,2	—	—	3,3	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	29,6	—	—	—	—	0,3	−0,2	—	—	29,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE														
					20. Dépenses de personnel stagiaire pédagogique														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	20	90	111 112 113 454	— Personnel stagiaire pédagogique . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					21. Dépenses de personnel enseignant pédagogique														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	21	91	111 112 113 454	— Personnel statutaire pédagogique .	2 235,0	—	—	—	—	21,5	—	—	—	2 256,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	11.04	21	94	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire pédagogique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	2 235,0	—	—	—	—	21,5	—	—	—	2 256,5	—	—	—	—
					22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	22	92	111 112 113	— Personnel statutaire	138,7	—	—	—	—	5,3	—	—	—	144,0	—	—	—	—
01	11.04	22	95	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	138,7	—	—	—	—	5,3	—	—	—	144,0	—	—	—	—
					23. Frais de fonctionnement														
01	12.45	23	34	123	— Dépenses diverses des écoles belges en R.F.A.	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—
01	41.23	23	35	41 111 112 113 121	— Dotation globale	416,0	—	—	—	—	3,4	—	—	—	420,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	417,8	—	—	—	—	3,4	—	—	—	421,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »														
01	12.21	24	60	123	— Assurance des élèves	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	—	—	—	—
					25. Dépenses de personnel stagiaire paramédical														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	25	95	111 112 113 454	— Personnel stagiaire paramédical . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					26. Dépenses de personnel enseignant paramédical														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	26	96	111 112 113 454	— Personnel statutaire paramédical .	384,4	—	—	—	—	10,1	—	—	—	394,5	—	—	—	—
01	11.04	26	02	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire paramédical	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 26	384,4	—	—	—	—	10,1	—	—	—	394,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					27. Chargés de mission — Dépenses de personnel														
01	11.03	27	97	111 112 113	**— Personnel statutaire**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	27	03	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					28. Chargés de mission — Frais de fonctionnement														
01	12.01	28	04	121	**— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.01	28	77	742	**— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	3 178,3	—	—	—	—	40,3	—	—	—	3 218,6	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	30	91	4314 4324 454	**— Subventions-traitements du personnel pédagogique**	1 887,0	—	—	—	—	46,6	—	—	—	1 933,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	43.07	30	12	4314 4324 454	— Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement officiel subventionné	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	43.23	30	60	4316 4326	— Subventions forfaitaires	145,1	—	—	—	—	10,3	—	—	—	155,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	2 032,1	—	—	—	—	56,9	—	—	—	2 089,0	—	—	—	—
					31. Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné														
01	43.06	31	10	4314 4324	— Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
01	43.08	31	16	4314 4324	— Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	6,4	—	—	—	—	—	—	—	—	6,4	—	—	—	—
01	43.09	31	19	4316 4326	— Dépenses arriérées relatives au paiement des conférenciers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	7,9	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	—	—	—	—
					32. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	32	93	4314 4324	— Subventions-traitements du personnel paramédical	211,1	—	—	—	—	27,5	—	—	—	238,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 32	211,1	—	—	—	—	27,5	—	—	—	238,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					33. Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical														
01	43.08	33	18	4314 4324	— **Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical** .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	2 251,1	—	—	—	—	84,4	—	—	—	2 335,5	—	—	—	—
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	40	13	441	— **Subventions-traitements du personnel pédagogique**	3 763,8	—	—	—	—	0,9	—	—	—	3 764,7	—	—	—	—
01	44.12	40	46	441	— **Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	44.23	40	79	443	— **Subventions forfaitaires**	313,6	—	—	—	—	10,8	—	—	—	324,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	4 077,4	—	—	—	—	11,7	—	—	—	4 089,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné														
01	44.06	41	29	441	— Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	1,5	—	—	—	—	0,1	—	—	—	1,6	—	—	—	0,1
01	44.08	41	35	441	— Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	12,1	—	—	—	—	—	—	—	—	12,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	13,6	—	—	—	—	0,1	—	—	—	13,7	—	—	—	0,1
					42. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	42	15	441 454	— Subventions-traitements du personnel paramédical	309,1	—	—	—	—	21,2	—	—	—	330,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 42	309,1	—	—	—	—	21,2	—	—	—	330,3	—	—	—	—
					43. Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical														
01	44.08	43	37	441	— Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	4 400,1	—	—	—	—	33,0	—	—	—	4 433,1	—	—	—	0,1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 5 — INITIATIVES DIVERSES DE LE REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI														
					50. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi														
01	11.04	50	26	111 112 113 454	— Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement (B) Ancien Fonds 66.39 B	—	—	—	86,8	—	—	—	17,3	—	—	—	—	104,1	—
					Totaux pour l'activité 50	—	—	—	86,8	—	—	—	17,3	—	—	—	—	104,1	—
					Totaux pour le programme 5	—	—	—	86,8	—	—	—	17,3	—	—	—	—	104,1	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 53	9 866,6	—	—	86,8	—	158,3	−0,2	17,3	—	10 024,7	—	—	104,1	0,1
					DIVISION ORGANIQUE 54														
					ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	01	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	04	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE														
					10. Frais de fonctionnement														
02	41.12	10	16	412 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement — Université de Liège**	3 855,4	—	—	—	—	3,6	—	—	—	3 859,0	—	—	—	0,2
02	41.13	10	19	412 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement — Université de Mons - Hainaut** . .	700,7	—	—	—	—	12,4	—	—	—	713,1	—	—	—	—
02	41.14	10	22	412 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement — Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux**	409,0	—	—	—	—	—	−8,6	—	—	400,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	4 965,1	—	—	—	—	16,0	−8,6	—	—	4 972,5	—	—	—	0,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					11. Subventions														
02	41.15	11	26	412	— Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés . . .	136,0	—	—	—	—	—	-0,2	—	—	135,8	—	—	—	—
02	41.16	11	29	3122	— Subvention pour charges exceptionnelles au Centre hospitalier universitaire de Liège (ancien Fonds 66.55 B)	360,0	—	—	—	—	—	—	—	—	360,0	—	—	—	—
02	61.01	11	67	6121	— Subvention destinée à contribuer au financement des investissements immobilier et du gros équipement du Centre hospitalier universitaire de Liège	64,0	—	—	—	—	1,0	—	—	—	65,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	560,0	—	—	—	—	1,0	-0,2	—	—	560,8	—	—	—	—
					12. Autres dépenses relatives au fonctionnement														
02	61.05	12	80	6121	— Crédits pour les installations immobilières destinées à l'Administration, l'Enseignement et la Recherche dans les institutions d'enseignement universitaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					15. Intervention supplémentaire														
02	41.17	15	36	412 111 112 113 121 742	— **Intervention supplémentaire en faveur de l'Université de Liège** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	5 525,1	—	—	—	—	17,0	- 8,8	—	—	5 533,3	—	—	—	0,2
					PROGRAMME 2 — UNIVERSITES LIBRES														
					20. Intervention														
02	44.02	20	23	112	— **Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971**	197,3	—	—	—	—	—	- 6,1	—	—	191,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	197,3	—	—	—	—	—	- 6,1	—	—	191,2	—	—	—	—
					21. Subventions														
02	44.03	21	27	440	— **Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés** . . .	331,7	—	—	—	—	—	- 4,8	—	—	326,9	—	—	—	—
02	44.04	21	30	440	— **Subventions à la Fondation universitaire luxembourgeoise**	94,1	—	—	—	—	—	—	—	—	94,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	44.05	21	33	440	— **Subventions à l'Institut universitaire d'Etudes du Judaïsme Martin Buber**	5,5	—	—	—	—	—	—	—	—	5,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	431,3	—	—	—	—	—	- 4,8	—	—	426,5	—	—	—	—
					23. Allocations de fonctionnement														
02	44.12	23	56	413 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain**	4 893,7	—	—	—	—	—	- 8,3	—	—	4 885,4	—	—	—	0,2
02	44.13	23	59	413 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles** . . .	3 786,1	—	—	—	—	—	- 11,8	—	—	3 774,3	—	—	—	0,2
02	44.14	23	62	413 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur**	1 126,4	—	—	—	—	—	- 1,7	—	—	1 124,7	—	—	—	—
02	44.15	23	65	413 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons**	274,5	—	—	—	—	—	- 0,2	—	—	274,3	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	44.16	23	68	413 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons** . .	484,6	—	—	—	—	—	- 1,5	—	—	483,1	—	—	—	—
02	44.17	23	71	413 111 112 113 121 742	— **Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles**	233,8	—	—	—	—	—	- 0,7	—	—	233,1	—	—	—	0,1
					Totaux pour l'activité 23	10 799,1	—	—	—	—	—	- 24,2	—	—	10 774,9	—	—	—	0,5
					24. Interventions supplémentaires														
02	44.18	24	75	413 111 112 113 121 742	— **Intervention supplémentaire en faveur de l'Université catholique de Louvain**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	44.19	24	78	413 111 112 113 121 742	— **Intervention supplémentaire en faveur de l'Université libre de Bruxelles**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	44.20	24	81	413 111 112 113 121 742	— Intervention supplémentaire en faveur des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	44.21	24	84	413 111 112 113 121 742	— Intervention supplémentaire en faveur de la Faculté polytechnique de Mons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	44.22	24	87	413 111 112 113 121 742	— Intervention supplémentaire en faveur de la Faculté universitaire catholique de Mons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	44.23	24	90	413 111 112 113 121 742	— Intervention supplémentaire en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise en vue de couvrir les charges financières 1995 liées aux investissements immobiliers antérieurs *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	11 427,7	—	—	—	—	—	– 35,1	—	—	11 392,6	—	—	—	0,5

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 3 — CONTROLE DES UNIVERSITES														
					30. Frais connexes														
02	01.06	30	46	111 112 113 121	— **Commissaires et délégués du Gouvernement**	20,7	—	—	—	—	—	—	—	—	20,7	—	—	—	0,7
					Totaux pour l'activité 30	20,7	—	—	—	—	—	—	—	—	20,7	—	—	—	0,7
					31. Frais de fonctionnement														
02	01.20	31	89	123	— **Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques** . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					32. Dépenses de personnel **— Rémunérations et allocations généralement quelconques**														
02	11.04	32	35	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** . .	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 32	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	21,9	—	—	—	—	—	—	—	—	21,9	—	—	—	0,7

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 4 — SUBVENTIONS DIVERSES														
					40. Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi														
02	33.14	40	77	33	— Subventions	8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	8,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	8,7	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	8,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 5 — ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE														
					50. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.04	50	53	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 50	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					51. Frais de fonctionnement														
02	12.01	51	54	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes eco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	12.70	51	67	1211	— Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—
02	33.01	51	49	344	— Indemnités à des tiers devant découler de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française . .	3,0	—	—	—	—	14,1	—	—	—	17,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51	8,0	—	—	—	—	14,1	—	—	—	22,1	—	—	—	—
					52. Conseil interuniversitaire de la Communauté française														
02	41.04	52	34	33	— Subventions de fonctionnement . .	3,7	—	—	—	—	—	—	—	—	3,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 52	3,7	—	—	—	—	—	—	—	—	3,7	—	—	—	—
					53. Subventions														
02	33.15	53	93	123	— Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques . . .	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	—	—
02	44.14	53	92	440	— Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	7,0	—	—	—	—	—	—	—	—	7,0	—	—	—	—
02	44.15	53	95	440	— Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
02	44.16	53	01	344	— Subvention au Collège interuniversitaire d'Etudes doctorales dans les sciences du Management	8,5	—	—	—	—	—	—	—	—	8,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	44.17	53	04	354	— **Subvention à l'agence Erasmus** . .	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 53	64,7	—	—	—	—	—	—	—	—	64,7	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5	76,5	—	—	—	—	14,1	—	—	—	90,6	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 54	17 059,9	—	—	—	—	31,1	- 43,9	—	—	17 047,1	—	—	—	1,4
					DIVISION ORGANIQUE 55														
					ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	28	111 112 113	— **Personnel statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	01	31	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					02. Frais de fonctionnement														
02	12.01	02	32	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2,6	—	—	—	—	1,4	—	—	—	4,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	2,6	—	—	—	—	1,4	—	—	—	4,0	—	—	—	—
					03. Divers														
02	01.10	03	58	1211	— Conseils supérieurs de l'enseignement supérieur	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—
02	01.12	03	64	1211	— Conseil permanent de l'enseignement supérieur	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03	3,8	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	6,4	—	—	—	—	1,4	—	—	—	7,8	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	10	37	111 112 113	— Personnel statutaire	4,6	—	—	—	—	—	—	—	—	4,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	4,6	—	—	—	—	—	—	—	—	4,6	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	4,6	—	—	—	—	—	—	—	—	4,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — TYPE LONG														
					20. Divers														
02	01.04	20	57	1211	— Ecole d'interprètes internationaux de Mons	17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	17,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	17,2	—	—	—	—
					21. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	21	48	111 112 113 454	— Personnel statutaire — type long .	518,6	—	—	—	—	22,8	—	—	—	541,4	—	—	—	—
02	11.04	21	51	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire — type long	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	518,6	—	—	—	—	22,8	—	—	—	541,4	—	—	—	—
					22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	22	49	111 112 113	— Personnel statutaire — type long .	69,8	—	—	—	—	0,8	—	—	—	70,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	11.04	22	52	111 112 113	— Personnel autre que statutaire — type long	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	69,8	—	—	—	—	0,8	—	—	—	70,6	—	—	—	—
					23. Frais de fonctionnement														
02	12.01	23	53	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—
02	12.02	23	56	1211	— Dépenses généralement quelconques	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
02	12.24	23	25	1211	— Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur non universitaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.01	23	48	33	— Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	0,1	—	—	—	—
02	41.23	23	89	41 111 112 113 121	— Dotation globale (type long) . . .	193,2	—	—	—	—	—	—	—	—	193,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	197,0	—	—	—	—	0,1	—	—	—	197,1	—	—	—	—
					24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »														
02	12.21	24	17	123	— Assurance des élèves	1,7	—	—	—	—	0,1	—	—	—	1,8	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	1,7	—	—	—	—	0,1	—	—	—	1,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	804,3	—	—	—	—	23,8	—	—	—	828,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES — TYPE LONG														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
02	43.01	30	48	4314 4324 454	— Subventions-traitements — type long	521,7	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	521,6	—	—	—	—
02	43.23	30	17	4316 4326	— Subventions forfaitaires — type long	46,7	—	—	—	—	—	-0,6	—	—	46,1	—	—	—	0,6
					Totaux pour l'activité 30	568,4	—	—	—	—	—	-0,7	—	—	567,7	—	—	—	0,6
					Totaux pour le programme 3	568,4	—	—	—	—	—	-0,7	—	—	567,7	—	—	—	0,6
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES — TYPE LONG														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
02	44.01	40	67	441 454	— Subventions-traitements — type long	1 087,2	—	—	—	—	26,7	—	—	—	1 113,9	—	—	—	—
02	44.23	40	36	443	— Subventions forfaitaires — type long	104,1	—	—	—	—	—	-6,2	—	—	97,9	—	—	—	0,1
					Totaux pour l'activité 40	1 191,3	—	—	—	—	26,7	-6,2	—	—	1 211,8	—	—	—	0,1
					Totaux pour le programme 4	1 191,3	—	—	—	—	26,7	-6,2	—	—	1 211,8	—	—	—	0,1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — TYPE COURT														
					51. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	51	78	111 112 113 454	— Personnel statutaire — type court	1 389,1	—	—	—	—	39,5	—	—	—	1 428,6	—	—	—	—
02	11.04	51	81	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire — type court	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51	1 389,1	—	—	—	—	39,5	—	—	—	1 428,6	—	—	—	—
					52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	52	79	111 112 113	— Personnel statutaire — type court	166,1	—	—	—	—	1,9	—	—	—	168,0	—	—	—	—
02	11.04	52	82	111 112 113	— Personnel autre que statutaire — type court	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 52	166,1	—	—	—	—	1,9	—	—	—	168,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					53. Frais de fonctionnement														
02	12.01	53	83	1211	— **Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—
02	41.23	53	22	41 111 112 113 121	— **Dotation globale — type court** . .	342,6	—	—	—	—	—	—	—	—	342,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 53	345,6	—	—	—	—	—	—	—	—	345,6	—	—	—	—
					54. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »														
02	12.21	54	47	123	— **Assurance des élèves**	4,0	—	—	—	—	0,3	—	—	—	4,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 54	4,0	—	—	—	—	0,3	—	—	—	4,3	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5	1 904,8	—	—	—	—	41,7	—	—	—	1 946,5	—	—	—	—
					PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES — TYPE COURT														
					60. Subventions-traitements et de fonctionnement														
02	43.01	60	78	4314 4324 454	— **Subventions-traitements — type court**	2 143,6	—	—	—	—	48,6	—	—	—	2 192,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	43.23	60	47	4316 4326	— Subventions forfaitaires — type court	226,4	—	—	—	—	10,5	—	—	—	236,9	—	—	—	1,5
					Totaux pour l'activité 60	2 370,0	—	—	—	—	59,1	—	—	—	2 429,1	—	—	—	1,5
					Totaux pour le programme 6	2 370,0	—	—	—	—	59,1	—	—	—	2 429,1	—	—	—	1,5
					PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES — TYPE COURT														
					70. Subventions-traitements et de fonctionnement														
02	44.01	70	97	441 454	— Subventions-traitements — type court	3 004,5	—	—	—	—	170,4	—	—	—	3 174,9	—	—	—	—
02	44.23	70	66	443	— Subventions forfaitaires — type court	329,9	—	—	—	—	—	−3,1	—	—	326,8	—	—	—	2,0
					Totaux pour l'activité 70	3 334,4	—	—	—	—	170,4	−3,1	—	—	3 501,7	—	—	—	2,0
					Totaux pour le programme 7	3 334,4	—	—	—	—	170,4	−3,1	—	—	3,501,7	—	—	—	2,0
					PROGRAMME 8 — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE														
					80. Dépenses de personnel — Administration														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.04	80	13	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 80	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					81. Frais de fonctionnement														
02	12.01	81	14	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2,9	—	—	—	—	0,6	—	—	—	3,5	—	—	—	—
02	74.01	81	87	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 81	4,9	—	—	—	—	0,6	—	—	—	5,5	—	—	—	—
					82. Divers														
02	12.02	82	18	1211	— Dépenses relatives à des projets européens	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
02	12.24	82	84	1211	— Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur non universitaire	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
02	33.01	82	10	33	— Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	1,0	—	—	—	—	—	−0,1	—	—	0,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 82	3,5	—	—	—	—	—	−0,1	—	—	3,4	—	—	—	—
					83. Subventions aux grandes écoles														
02	33.01	83	11	33	— Dépenses diverses relatives à l'enseignement supérieur non universitaire	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 83	40,0	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 8	48,4	—	—	—	—	0,6	−0,1	—	—	48,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 9 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI														
					90. Dépenses de personnel — Initiatives diverses en matière d'emploi														
02	11.04	90	23	111 112 113 454	**— Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur non universitaire (B) Ancien Fonds 66.42 B** . .	—	—	—	69,4	—	—	—	—	—	—	—	—	69,4	—
					Totaux pour l'activité 90	—	—	—	69,4	—	—	—	—	—	—	—	—	69,4	—
					Totaux pour le programme 9	—	—	—	69,4	—	—	—	—	—	—	—	—	69,4	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 55	10 232,6	—	—	69,4	—	323,7	-10,1	—	—	10 546,2	—	—	69,4	4,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					DIVISION ORGANIQUE 56														
					ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	55	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	01	58	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
04	12.01	02	59	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9,4	—	—	—	—	—	−0,4	—	—	9,0	—	—	—	3,1
04	12.24	02	31	1211	— Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	1,8	—	—	—	—
04	33.01	02	54	33	— Subvention de nature à favoriser le développement de l'enseignement de promotion sociale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	74.01	02	35	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	9,7	—	—	—	—	1,8	- 0,4	—	—	11,1	—	—	—	3,1
					Totaux pour le programme 0	9,7	—	—	—	—	1,8	- 0,4	—	—	11,1	—	—	—	3,1
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	10	64	111 112 113	— Personnel statutaire	20,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	20,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	20,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	20,2	—	—	—	—
					11. Frais de fonctionnement														
04	12.01	11	68	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	23,2	—	—	—	—	0,2	—	—	—	23,4	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE														
					21. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	21	75	111 112 113 454	**— Personnel statutaire**	983,3	—	—	—	—	27,2	—	—	—	1 010,5	—	—	—	—
04	11.04	21	78	111 112 113 454	**— Personnel autre que statutaire** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	983,3	—	—	—	—	27,2	—	—	—	1 010,5	—	—	—	—
					22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	22	76	111 112 113	**— Personnel statutaire**	21,3	—	—	—	—	2,3	—	—	—	23,6	—	—	—	—
04	11.04	22	79	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	21,3	—	—	—	—	2,3	—	—	—	23,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					23. Frais de fonctionnement														
04	41.23	23	19	41 111 112 113 121	— Dotation globale	78,1	—	—	—	—	—	-5,2	—	—	72,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	78,1	—	—	—	—	—	-5,2	—	—	72,9	—	—	—	—
					24. Activités connexes à l'activité «Enseignement de la Communauté»														
04	12.21	24	44	123	— Assurances des élèves	6,2	—	—	—	—	1,7	—	—	—	7,9	—	—	—	2,2
04	12.24	24	53	1211	— Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	6,2	—	—	—	—	1,7	—	—	—	7,9	—	—	—	2,2
					25. Dépenses de fonctionnement et de personnel														
04	41.24	25	24	111 112 113 121	— Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.56 B	—	—	—	12,9	—	—	—	3,8	—	—	—	—	16,7	—
					Totaux pour l'activité 25	—	—	—	12,9	—	—	—	3,8	—	—	—	—	16,7	—
					Totaux pour le programme 2	1 088,9	—	—	12,9	—	31,2	-5,2	3,8	—	1 114,9	—	—	16,7	2,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
04	43.01	30	75	4314 4324 454	— **Subventions-traitements**	1 659,8	—	—	—	—	45,2	—	—	—	1 705,0	—	—	—	—
04	43.23	30	44	4316 4326	— **Subventions forfaitaires**	33,0	—	—	—	—	—	—	—	—	33,0	—	—	—	—
04	43.24	30	47	4314 4324 4316 4326 454	— **Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.57 B**	—	—	—	10,0	—	—	—	4,4	—	—	—	—	14,4	—
					Totaux pour l'activité 30	1 692,8	—	—	10,0	—	45,2	—	4,4	—	1 738,0	—	—	14,4	—
					Totaux pour le programme 3	1 692,8	—	—	10,0	—	45,2	—	4,4	—	1 738,0	—	—	14,4	—
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
04	44.01	40	94	441 454	— **Subventions-traitements**	1 030,2	—	—	—	—	27,6	—	—	—	1 057,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
04	44.23	40	63	443	— Subventions forfaitaires	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
04	44.24	40	66	441 443 454	— Crédit variable pour le subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.58 B	—	—	—	16,7	—	—	—	0,5	—	—	—	—	17,2	—
					Totaux pour l'activité 40	1 031,2	—	—	16,7	—	27,6	—	0,5	—	1 058,8	—	—	17,2	—
					Totaux pour le programme 4	1 031,2	—	—	16,7	—	27,6	—	0,5	—	1 058,8	—	—	17,2	—
					PROGRAMME 5 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN														
					50. Insertion socio-professionnelle														
04	30.01	50	75	111 112 113 121	— Crédit variable pour la réalisation de programmes d'action ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (Fonds d'intervention du Fonds social européen — B) . . .	—	—	—	377,4	—	—	—	—	– 37,5	—	—	—	339,9	—
					Totaux pour l'activité 50	—	—	—	377,4	—	—	—	—	– 37,5	—	—	—	339,0	—
					Totaux pour le programme 5	—	—	—	377,4	—	—	—	—	– 37,5	—	—	—	339,9	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 6 — INITIATIVES DIVERSES DE LE REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI														
					60. Dépenses de personnel — Initiatives diverses en matière d'emploi														
04	11.04	60	20	111 112 113 454	— Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B) Ancien Fonds 66.40 B	—	—	—	40,9	—	—	—	—	—	—	—	—	40,9	—
					Totaux pour l'activité 60	—	—	—	40,9	—	—	—	—	—	—	—	—	40,9	—
					Totaux pour le programme 6	—	—	—	40,9	—	—	—	—	—	—	—	—	40,9	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 56	3 845,8	—	—	457,9	—	106,0	- 5,6	8,7	- 37,5	3 946,2	—	—	429,1	5,3
					DIVISION ORGANIQUE 82														
					FORMATION														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	78	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	81	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
04	12.01	02	82	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	45,1	—	—	—	—	—	—	—	—	45,1	—	—	—	—
04	12.06	02	97	1212	— Loyers de biens immobiliers . . .	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—
04	74.01	02	58	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	71,1	—	—	—	—	—	—	—	—	71,1	—	—	—	—
					03. Informatique — Convention G.I.E.I.														
04	12.01	03	83	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	29,0	—	—	—	—	—	—	—	—	29,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 03	29,0	—	—	—	—	—	—	—	—	29,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	100,1	—	—	—	—	—	—	—	—	100,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 1 — INITIATIVES DIVERSES — FORMATION DES SALARIES ET DES APPOINTES														
					10. Dépenses de toute nature relatives à la formation continuée														
04	40.01	10	51	1211	— Amélioration de la politique de formation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					11. Indemnités de promotion sociale pour les travailleurs														
04	40.07	11	70	344	— Crédits d'heures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					12. Recherches et publications														
04	33.01	12	87	33	— Subventions pour des recherches et publications dans le domaine de la formation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					13. Equipements														
04	74.01	13	69	742	— Achats de machines, mobilier et matériel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS DIVERSES — FORMATION DES SALARIES ET DES APPOINTES														
					20. Centres de formation d'aides familiales et d'aides seniors														
04	40.03	20	67	33	— Subventions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	43.65	20	86	4352	— Formation d'aides familiales et seniors du secteur public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					21. Formation continuée dans le secteur non marchand														
04	40.06	21	77	33	— Subventions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					22. FOREM — Formation professionnelle														
04	41.01	22	72	411	— Transfert à l'Etablissement en vue d'assurer les subventions à l'Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi pour la Formation professionnelle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	61.51	22	14	6111	— Tranfert à l'Etablissement en vue d'assurer les subventions à l'Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi pour les investissements en rapport avec les centres de Formation professionnelle dans la Communauté française	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					23. Comités subrégionaux de l'emploi														
04	41.06	23	88	411	— Tranfert à l'Etablissement en vue d'assurer les subventions pour les frais de fonctionnement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — INITIATIVES DIVERSES — FORMATION DES INDEPENDANTS														
					30. Indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants et aidants														
04	40.06	30	86	411	— Transfert à l'Etablissement en vue d'assurer les subventions amateurs horticoles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					31. Initiatives diverses														
04	40.05	31	84	411	— Transfert à l'Etablissement en vue de couvrir les indemnités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					32. Organisation de cours de formation professionnelle pour les agriculteurs														
04	40.08	32	94	411	— Transfert à l'Etablissement en vue d'assurer les subventions et indemnités de promotion sociale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					PROGRAMME 4 — SUBVENTIONS DIVERSES — FORMATION DES INDEPENDANTS														
					40. Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises														
04	40.01	40	81	414	— Subventions de fonctionnement . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	40.02	40	84	414	— Subventions pour la formation permanente	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	40.04	40	90	414	— Intervention de toute nature . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					41. Charges immobilières des centres de formation permanente des Classes moyennes — Charges d'amortissement d'emprunts contractés pour les centres de formation permanente des Classes moyennes														
04	33.23	41	85	414	— Charges d'amortissement d'emprunts contractés par les centres de formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					42. Classes moyennes														
04	63.28	42	80	6141	— Charges d'amortissement d'emprunt	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	72.81	42	29	721	— Construction de bâtiments, achats de terrains et de bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 82	100,1	—	—	—	—	—	—	—	—	100,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					DIVISION ORGANIQUE 83														
					ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	08	111 112 113	**— Personnel statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	01	11	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
04	12.01	02	12	1211	**— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	3,2	—	—	—	—	—	−0,2	—	—	3,0	—	—	—	—
04	12.26	02	87	1211	**— Dépenses de toute nature relatives à l'enseignement artistique**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	74.01	02	85	742	**— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables**	0,8	—	—	—	—	—	−0,6	—	—	0,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	4,0	—	—	—	—	—	−0,8	—	—	3,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	4,0	—	—	—	—	—	−0,8	—	—	3,2	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES														
					11. Académie d'été de Wallonie														
04	33.02	11	19	33	— **Subventions à l'établissement d'utilité publique**	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	6,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	6,5	—	—	—	—
					12. Subventions à des associations diverses														
04	33.04	12	26	33	— **Dépenses de toute nature**	12,9	—	—	—	—	—	- 1,1	—	—	11,8	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12	12,9	—	—	—	—	—	- 1,1	—	—	11,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	19,4	—	—	—	—	—	- 1,1	—	—	18,3	—	—	—	—
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA COMMUNAUTE														
					20. Dépenses de personnel enseignant														
					— **Rémunérations et allocations généralement quelconques**														
02	11.03	20	27	111 112 113 454	— **Personnel statutaire**	604,7	—	—	—	—	7,1	—	—	—	611,8	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	11.04	20	30	111 112 113 454	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	604,7	—	—	—	—	7,1	—	—	—	611,8	—	—	—	—
					22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	22	29	111 112 113	— Personnel statutaire	85,2	—	—	—	—	1,0	—	—	—	86,2	—	—	—	—
02	11.04	22	32	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	85,2	—	—	—	—	1,0	—	—	—	86,2	—	—	—	—
					23. Frais de fonctionnement														
02	41.01	23	03	41 111 112 113 121	— Dotation globale aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	107,1	—	—	—	—	1,5	—	—	—	108,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	107,1	—	—	—	—	1,5	—	—	—	108,6	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	797,0	—	—	—	—	9,6	—	—	—	806,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNES														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
02	43.01	30	28	4314 4324 454	— Subventions-traitements	221,5	—	—	—	—	34,3	—	—	—	255,8	—	—	—	—
02	43.03	30	34	4316 4326	— Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés . . .	22,6	—	—	—	—	1,0	—	—	—	23,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	244,1	—	—	—	—	35,3	—	—	—	279,4	—	—	—	—
					31. Divers														
02	01.01	31	39	01	— Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique . .	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	245,1	—	—	—	—	35,3	—	—	—	280,4	—	—	—	—
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LIBRES SUBVENTIONNES														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
02	44.01	40	47	441 454	— Subventions-traitements	468,9	—	—	—	—	21,8	—	—	—	490,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	44.30	40	37	443	— Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	43,8	—	—	—	—	—	- 1,5	—	—	42,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	512,7	—	—	—	—	21,8	- 1,5	—	—	533,0	—	—	—	—
					41. Divers														
02	33.01	41	46	33	— Subventions à des associations diverses	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	513,7	—	—	—	—	21,8	- 1,5	—	—	534,0	—	—	—	—
					PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES														
					50. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	50	48	4314 4324 454	— Subventions-traitements	194,3	—	—	—	—	—	- 34,4	—	—	159,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	43.02	50	51	4316 4326	— **Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés**	12,0	—	—	—	—	0,5	—	—	—	12,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 50	206,3	—	—	—	—	0,5	– 34,4	—	—	172,4	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 5	206,3	—	—	—	—	0,5	– 34,4	—	—	172,4	—	—	—	—
					PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT OFFICIELS SUBVENTIONNES														
					60. Subventions-traitements et de fonctionnement														
04	43.01	60	58	4314 4324 454	— **Subventions-traitements**	1 900,4	—	—	—	—	54,8	—	—	—	1 955,2	—	—	—	—
04	43.02	60	61	4316 4326	— **Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés**	72,8	—	—	—	—	7,0	—	—	—	79,8	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 60	1 973,2	—	—	—	—	61,8	—	—	—	2 035,0	—	—	—	—
					61. Initiatives et subventions diverses														
04	43.06	61	74	4316 4326	— **Subventions pour les expérimentations pédagogiques**	13,2	—	—	—	—	—	– 12,1	—	—	1,1	—	—	—	1,1
					Totaux pour l'activité 61	13,2	—	—	—	—	—	– 12,1	—	—	1,1	—	—	—	1,1
					Totaux pour le programme 6	1 986,4	—	—	—	—	61,8	– 12,1	—	—	2 036,1	—	—	—	1,1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT LIBRES SUBVENTIONNES														
					70. Subventions-traitements et de fonctionnement														
04	44.01	70	77	441 454	— **Subventions-traitements**	246,5	—	—	—	—	0,7	—	—	—	247,2	—	—	—	—
04	44.30	70	67	443	— **Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés**	7,0	—	—	—	—	1,4	—	—	—	8,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 70	253,5	—	—	—	—	2,1	—	—	—	255,6	—	—	—	—
					71. Initiatives et subventions diverses														
04	44.30	71	68	443	— **Subventions pour les expérimentations pédagogiques**	1,5	—	—	—	—	—	- 1,3	—	—	0,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 71	1,5	—	—	—	—	—	- 1,3	—	—	0,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 7	255,0	—	—	—	—	2,1	- 1,3	—	—	255,8	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 83	4 026,9	—	—	—	—	131,1	- 51,2	—	—	4 106,8	—	—	—	1,1

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					DIVISION ORGANIQUE 89														
					BATIMENTS SCOLAIRES														
					PROGRAMME 0 — FONCTIONNEMENT DU FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE														
					01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires														
04	01.01	01	74	41 611	— Fonds budgétaires des Bâtiments scolaires de la Communauté française	1 575,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1 575,0	—	—	—	—
04	01.02	01	77	41 611	— Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	550,0	—	—	—	—	—	—	—	—	550,0	—	—	—	—
04	01.03	01	80	123 721	— Fonds d'urgence des bâtiments scolaires	—	400,0	300,0	—	—	—	—	—	—	—	400,0	300,0	—	—
					Totaux pour l'activité 01	2 125,0	400,0	300,0	—	—	—	—	—	—	2 125,0	400,0	300,0	—	—
					02. Subventions														
04	33.01	02	72	3122	— Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—	6,0	—	—	—	—
04	41.20	02	07	414	— Subventions au Fonds communautaire de garantie	449,0	—	—	—	—	—	—	—	—	449,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	60.01	02	24	41	— **Crédit variable destiné à la prise en charge de la rémunération des agents du Fonds de garantie des bâtiments scolaires (B)**	—	—	—	38,0	—	—	—	—	—	—	—	—	38,0	—
					Totaux pour l'activité 02	455,0	—	—	38,0	—	—	—	—	—	455,0	—	—	38,0	—
					Totaux pour le programme 0	2 580,0	400,0	300,0	38,0	—	—	—	—	—	2 580,0	400,0	300,0	38,0	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 89	2 580,0	400,0	300,0	38,0	—	—	—	—	—	2 580,0	400,0	300,0	38,0	—
					DIVISION ORGANIQUE 91														
					SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	30	111 112 113	— **Personnel statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	01	33	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 1 — TRANSPORT DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE														
					10. Dépenses de personnel — Convoyeurs														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	01.01	10	40	01	— Dépenses arriérées de toute nature *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	10	42	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					11. Dépenses de personnel enseignant														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	11	40	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	11	43	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					12. Frais de fonctionnement														
01	12.01	12	44	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10,5	—	—	—	—	—	-6,4	—	—	4,1	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	12.06	12	59	1212	— **Loyers de biens immobiliers** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	12.22	12	10	123	— **Frais de transport** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	12.24	12	16	123	— **Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.01	12	20	742	— **Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12	10,5	—	—	—	—	—	– 6,4	—	—	4,1	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	10,5	—	—	—	—	—	– 6,4	—	—	4,1	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 91	10,5	—	—	—	—	—	– 6,4	—	—	4,1	—	—	—	—
					DIVISION ORGANIQUE 92														
					ORGANISATION DES ETUDES														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. **Dépenses de personnel**														
					— **Rémunérations et allocations généralement quelconques**														
04	11.03	01	57	111 112 113	— **Personnel statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	60	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
01	12.01	02	61	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20,5	—	—	—	—	—	—	—	—	20,5	—	—	—	—
01	74.01	02	37	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	21,6	—	—	—	—	—	—	—	—	21,6	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	21,6	—	—	—	—	—	—	—	—	21,6	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	10	66	111 112 113	— Personnel statutaire	6,5	—	—	—	—	0,1	—	—	—	6,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	6,5	—	—	—	—	0,1	—	—	—	6,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					11. Frais de fonctionnement														
01	12.01	11	70	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	6,5	—	—	—	—	0,1	—	—	—	6,6	—	—	—	—
					PROGRAMME 2 — ORGANISATION DES ETUDES — STRUCTURES — PROGRAMMES — ACTIVITES DE FORMATION, RECHERCHES ET INFORMATION — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE														
					20. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	20	76	111 112 113	— Personnel statutaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	20	79	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					21. Structures — Programmes — Formation et information														
01	12.01	21	80	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41,9	—	—	—	—	—	—	—	—	41,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	12.71	21	96	123	— Recherches, enquêtes et frais d'études	29,3	—	—	—	—	—	– 2,5	—	—	26,8				
01	12.72	21	02	123	— Expérience d'enseignement en alternance	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	72,1	—	—	—	—	—	– 2,5	—	—	69,6	—	—	—	—
					22. Aide connexe — Formation et recyclage du personnel de la Communauté														
01	01.02	22	82	121	— Formation et recyclage des membres du personnel technique des C.P.M.S.	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—
01	01.03	22	85	121	— Formation Enseignement fondamental	7,9	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	—	—	—	—
01	01.04	22	88	121	— Formation Enseignement spécial	7,7	—	—	—	—	—	—	—	—	7,7	—	—	—	—
01	01.05	22	91	121	— Formation Enseignement secondaire	10,5	—	—	—	—	—	—	—	—	10,5	—	—	—	—
01	01.07	22	97	121	— Formation Enseignement de promotion sociale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 22	27,8	—	—	—	—	—	—	—	—	27,8	—	—	—	—
					23. Subventions — Cotisations et interventions diverses														
01	33.03	23	83	33	— Subvention à l'A.S.B.L. — Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	9,3	—	—	—	—	—	—	—	—	9,3	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	33.07	23	95	33	— **Subvention à l'A.S.B.L. — Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté**	7,5	—	—	—	—	—	—	—	—	7,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 23	16,8	—	—	—	—	—	—	—	—	16,8	—	—	—	—
					24. Divers														
01	01.04	24	90	123	— **Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques des Communautés européennes et d'autres institutions internationales** . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	116,7	—	—	—	—	—	−2,5	—	—	114,2	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — ACTIVITES GENERALES — RECHERCHES ET ENQUETES														
					30. Dépenses de personnel — Administration														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	30	86	111 112 113	— **Personnel statutaire**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	30	89	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					31. Subventions — Cotisations et interventions diverses														
01	33.08	31	09	123	— Subventions pour des publications à caractère pédagogique	2,3	—	—	—	—	—	—	—	—	2,3	—	—	—	—
01	33.09	31	12	123	— Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—
01	41.02	31	63	411	— Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiative ministérielle)	17,0	—	—	—	—	—	—	—	—	17,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	22,3	—	—	—	—	—	—	—	—	22,3	—	—	—	—
					32. Divers														
01	12.30	32	81	123	— Frais de recherches, enquêtes et frais d'études en relation avec la politique de l'enseignement	24,5	—	—	—	—	—	—	—	—	24,5	—	—	—	—
01	12.31	32	84	123	— Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'Enseignement	25,0	—	—	—	—	—	−1,2	—	—	23,8	—	—	—	1,2
					Totaux pour l'activité 32	49,5	—	—	—	—	—	−1,2	—	—	48,3	—	—	—	1,2
					Totaux pour le programme 3	71,8	—	—	—	—	—	−1,2	—	—	70,6	—	—	—	1,2

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 4 — ORGANISATION DES ETUDES — CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE — AUXILIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE														
					40. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	40	96	111 112 113	— Personnel statutaire	22,0	—	—	—	—	—	– 2,2	—	—	19,8	—	—	—	—
01	11.04	40	02	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 40	22,0	—	—	—	—	—	– 2,2	—	—	19,8	—	—	—	—
					41. Frais de fonctionnement														
01	41.23	41	39	41 111 112 113 121	— Dotation globale	38,6	—	—	—	—	2,0	—	—	—	40,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 41	38,6	—	—	—	—	2,0	—	—	—	40,6	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					42. Frais dans le domaine de l'enseignement														
01	12.01	42	04	123	— **Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services, y compris expositions pédagogiques, documents pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres...**	28,3	—	—	—	—	—	—	—	—	28,3	—	—	—	—
01	74.01	42	77	742	— **Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables**	21,0	—	—	—	—	—	—	—	—	21,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 42	49,3	—	—	—	—	—	—	—	—	49,3	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	109,9	—	—	—	—	2,0	−2,2	—	—	109,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 5 — CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE														
					50. Dépenses de personnel														
01	11.03	50	09	111 112 113	— **Personnel statutaire**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	11.04	50	12	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
					Totaux pour l'activité 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					51. Aide connexe — Formation et recyclage du personnel de la Communauté														
01	41.23	51	49	41 111 112 113 121	— Dotation globale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					— Totaux pour le programme 5 . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					PROGRAMME 6 — ORGANISATION DES ETUDES — ACTIVITES DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR — RECHERCHES ET ENQUETES														
					60. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	60	19	111 112 113	— Personnel statutaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	11.04	60	22	111 112 113	— Personnel autre que statutaire . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 60	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					61. Aide connexe — Formation et recyclage du personnel de la Communauté														
02	01.01	61	21	121	— Formation Enseignement supérieur de type court	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					62. Organisation des études — Enseignement supérieur														
02	12.30	62	14	123	— Recherches, enquêtes et frais d'études	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 62	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 92	326,5	—	—	—	—	2,1	- 5,9	—	—	322,7	—	—	—	1,2
					DIVISION ORGANIQUE 93														
					CENTRES P.M.S.														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	84	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	87	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
01	12.01	02	88	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—
01	74.01	02	64	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—	1,9	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—	1,9	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION														
					10. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	10	93	111 112 113	— Personnel statutaire	12,4	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	12,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	12,4	—	—	—	—	—	-0,1	—	—	12,3	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					11. Frais de fonctionnement														
01	12.01	11	97	1211	— **Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
01	74.01	11	73	742	— **Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	12,4	—	—	—	—	—	−0,1	—	—	12,3	—	—	—	—
					PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S. DE LA COMMUNAUTE														
					20. Rémunérations et allocations généralement quelconques														
01	11.03	20	06	111 112 113 454	— **Personnel statutaire**	690,3	—	—	—	—	8,1	—	—	—	698,4	—	—	—	—
01	11.04	20	09	111 112 113 454	— **Personnel autre que statutaire** . .	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	690,4	—	—	—	—	8,1	—	—	—	698,5	—	—	—	—
					21. Frais de fonctionnement														
01	12.01	21	10	1211	— **Frais de fonctionnement-achat biens non durables et services**	13,5	—	—	—	—	—	—	—	—	13,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
01	12.02	21	13	1211	— **Frais de fonctionnement en rapport avec l'activité des Centres P.M.S.** .	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
01	12.07	21	28	1211	— **Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services**	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
01	41.23	21	46	41 111 112 113 121	— **Dotation globale**	56,0	—	—	—	—	—	—	—	—	56,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 21	72,2	—	—	—	—	—	—	—	—	72,2	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	762,6	—	—	—	—	8,1	—	—	—	770,7	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S. OFFICIELS SUBVENTIONNES														
					30. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	43.01	30	07	4314 4324 454	— **Subventions-traitements**	548,3	—	—	—	—	13,5	—	—	—	561,8	—	—	—	—
01	43.23	30	73	4316 4326	— **Subventions forfaitaires**	53,9	—	—	—	—	—	—	—	—	53,9	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	602,2	—	—	—	—	13,5	—	—	—	615,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					31. Aide connexe aux centres P.M.S. officiels subventionnés														
01	43.08	31	29	4314 4324	— **Formation et recyclage des membres du personnel technique**	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	603,5	—	—	—	—	13,5	—	—	—	617,0	—	—	—	—
					PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S. LIBRES SUBVENTIONNES														
					40. Subventions-traitements et de fonctionnement														
01	44.01	40	26	441 454	— **Subventions-traitements**	790,2	—	—	—	—	30,8	—	—	—	821,0	—	—	—	—
01	44.23	40	92	443	— **Subventions forfaitaires**	79,6	—	—	—	—	—	—	—	—	79,6	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 40	869,8	—	—	—	—	30,8	—	—	—	900,6	—	—	—	—
					41. Aide connexe aux centres P.M.S. libres subventionnés														
01	44.08	41	48	441	— **Formation et recyclage des membres du personnel technique**	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activcité 41	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 4	871,8	—	—	—	—	30,8	—	—	—	902,6	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 93	2 252,2	—	—	—	—	52,4	−0,1	—	—	2 304,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
					DIVISION ORGANIQUE 94														
					ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
02	11.03	01	14	111 112 113	**— Personnel statutaire**	8,2	—	—	—	—	0,1	—	—	—	8,3	—	—	—	—
02	11.04	01	17	111 112 113	**— Personnel autre que statutaire** . .	9,1	—	—	—	—	0,1	—	—	—	9,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	17,3	—	—	—	—	0,2	—	—	—	17,5	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
02	12.01	02	18	1211	**— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	7,7	—	—	—	—	—	—	—	—	7,7	—	—	—	—
02	12.07	02	36	1211	**— Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services**	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—
02	12.08	02	39	1211	**— Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'administration** . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	74.01	02	91	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	8,8	—	—	—	—	—	—	—	—	8,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	26,1	—	—	—	—	0,2	—	—	—	26,3	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBVENTIONS DIVERSES														
					10. Financement des prix décernés et autres activités														
02	33.01	10	21	33	— Subventions	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—
					11. Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique														
02	41.01	11	94	41	— Subventions	10,3	—	—	—	—	—	—	—	—	10,3	—	—	—	—
02	61.01	11	80	7422	— Subventions	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	10,5	—	—	—	—	—	—	—	—	10,5	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	12,2	—	—	—	—	—	—	—	—	12,2	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 94	38,3	—	—	—	—	0,2	—	—	—	38,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					DIVISION ORGANIQUE 95														
					RECHERCHE SCIENTIFIQUE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	41	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
04	11.04	01	44	111 112 113	— Personnel autre que statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
02	12.01	02	45	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
02	12.02	02	48	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
02	12.20	02	05	1211	— Dépenses quelconques relatives au soutien de la recherche	2,0	—	—	—	—	—	−0,2	—	—	1,8	—	—	—	—
04	12.81	02	91	1211	— Dépenses quelconques relatives au fonctionnement de l'administration *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	12.82	02	94	1211	— Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	5,0	—	—	—	—	—	-0,2	—	—	4,8	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	5,0	—	—	—	—	—	-0,2	—	—	4,8	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — SUBVENTIONS A.S.B.L. OU ASSIMILES														
					10. Congrès et colloques														
02	33.01	10	48	33	— Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française . .	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 10	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—	—	—
					11. Financement des prix, des bourses, des frais connexes et la participation à des activités et manifestations scientifiques														
02	33.03	11	55	344	— Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'école française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					12. Associations scientifiques et universitaires														
02	33.05	12	62	33	— Subventions	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 12	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—
					13. Souscription et financement														
02	33.06	13	66	33	— Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 13	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—
					14. International Association for the evaluation of educational achievement														
02	34.01	14	61	354	— Subventions *(pour mémoire)* . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					15. Dépenses coopération scientifique														
02	34.02	15	65	123	— Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 15	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	18,9	—	—	—	—	—	—	—	—	18,9	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS DIVERSES														
					20. Recherche scientifique fondamentale collective														
02	31.01	20	40	454	— Subvention en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative ministérielle; ancien fonds 60.21 A	90,0	—	—	—	—	—	—	—	—	90,0	—	—	—	—
02	31.07	20	58	454	— Subvention en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative des chercheurs . . .	370,0	—	—	—	—	—	—	—	—	370,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 20	460,0	—	—	—	—	—	—	—	—	460,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 2	460,0	—	—	—	—	—	—	—	—	460,0	—	—	—	—
					PROGRAMME 3 — RECHERCHE SCIENTIFIQUE														
					30. Dépenses de personnel														
02	01.01	30	71	01 111 112 113 123	— Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 30	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					31. Subventions A.S.B.L. ou assimilés														
02	33.07	31	87	33	— **Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langues française** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	33.08	31	90	123	— **Subventions à l'Aquarium Dubuisson**	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—
02	33.09	31	93	344	— **Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques** . . .	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—
02	33.10	31	96	123	— **Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques**	10,0	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—
02	33.11	31	02	33	— **Subventions aux associations de parents et d'étudiants**	4,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	4,2	—	—	—	—
02	33.12	31	05	41	— **Subvention à l'Association Universités — Entreprises pour la Formation (A.U.E.F.) « Wallonie-Bruxelles »** .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 31	17,0	—	—	—	—	0,2	—	—	—	17,2	—	—	—	—
					32. Missions scientifiques à l'étranger														
02	33.11	32	03	344	— **Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires — Voyages à l'étranger en groupe**	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	33.12	32	06	344	— **Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger**	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—
02	33.13	32	09	344	— **Subventions pour missions scientifiques à l'étranger (Union Académique Internationale)**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 32	4,9	—	—	—	—	—	—	—	—	4,9	—	—	—	—
					33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés														
02	41.04	33	55	414	— **Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27 juillet 1971)**	565,2	—	—	—	—	—	—	—	—	565,2	—	—	—	—
02	41.05	33	58	414	— **Subventions au Fonds dans le cadre du plan d'expansion**	295,1	—	—	—	—	—	—	—	—	295,1	—	—	—	—
02	41.06	33	61	414	— **Subsides pour recherche médicale (F.R.S.M.)**	299,2	—	—	—	—	—	—	—	—	299,2	—	—	—	—
02	41.08	33	67	414	— **Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.)**	308,0	—	—	—	—	—	—	—	—	308,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 33	1 467,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1 467	—	—	—	—
					34. Subventions diverses														
02	41.10	34	74	123	— **Subventions aux Centres de Génétique Humaine reconnus**	33,0	—	—	—	—	—	—	—	—	33,0	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Redistributions	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits non dissociés et crédits dissociés: Réductions	Ajustement: Crédits variables: Crédits supplémentaires	Ajustement: Crédits variables: Réductions	Crédits initiaux: Crédits non dissociés	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits initiaux: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits initiaux: Crédits variables	Crédits supplémentaires années antérieures
02	41.11	34	77	414	— **Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (F.R.I.A.) (nouveau libellé)**	226,2	—	—	—	—	—	—	—	—	226,2	—	—	—	—
02	41.12	34	80	123	— **Subventions exceptionnelles pour le 150e anniversaire de l'Académie Royale de Médecine**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 34	259,2	—	—	—	—	—	—	—	—	259,2	—	—	—	—
					35. Fonds et programmes de recherche														
02	41.13	35	84	123	— **Subvention à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation**	354,6	—	—	—	—	—	—	—	—	354,6	—	—	—	—
02	41.14	35	87	111	— **Transferts aux Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires**	375,7	—	—	—	—	—	—	—	—	375,7	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 35	730,3	—	—	—	—	—	—	—	—	730,3	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					36. Aide à la Recherche														
02	01.02	36	80	454	— Crédit variable destiné au développement et au financement de la recherche scientifique (Fonds de la recherche scientifique — B) Ancien fonds 66.47 B	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 3	2 480,4	—	—	—	—	0,2	—	—	—	2 480,6	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 95	2 964,3	—	—	—	—	0,2	- 0,2	—	—	2 964,3	—	—	—	—
					DIVISION ORGANIQUE 96														
					ENSEIGNEMENT A DISTANCE														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	68	111 112 113	— Personnel statutaire	19,5	—	—	—	—	0,2	—	—	—	19,7	—	—	—	—
04	11.04	01	71	111 112 113 454	— Chargés de missions — paiement des professeurs correcteurs	58,3	—	—	—	—	—	- 4,3	—	—	54,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	77,8	—	—	—	—	0,2	- 4,3	—	—	73,7	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
					02. Frais de fonctionnement														
04	12.01	02	72	1211	— Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	32,4	—	—	—	—	5,0	—	—	—	37,4	—	—	—	—
04	12.09	02	96	1212	— Dépenses relatives à de nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
04	74.01	02	48	742	— Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	35,4	—	—	—	—	5,0	—	—	—	40,4	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	113,2	—	—	—	—	5,2	−4,3	—	—	114,1	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 96	113,2	—	—	—	—	5,2	−4,3	—	—	114,1	—	—	—	—
					DIVISION ORGANIQUE 97														
					ALLOCATIONS ET PRETS D'ETUDES														
					PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE														
					01. Dépenses de personnel														
					— Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	11.03	01	95	111 112 113	— Personnel statutaire *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A.	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
04	11.04	01	01	111 112 113	— **Personnel autre que statutaire** *(pour mémoire)*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					02. Frais de fonctionnement														
02	12.01	02	02	1211	— **Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services**	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—
02	12.06	02	17	1212	— **Loyers de biens immobiliers** . . .	1,8	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—
02	12.66	02	03	1211	— **Dépenses relatives à toutes initiatives en matière de bourses d'études** . .	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	—	—	—	—
02	74.01	02	75	742	— **Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables**	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 02	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 0	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	—	—	—	—
					PROGRAMME 1 — ALLOCATIONS ET PRETS														
					10. Allocations et prêts														
02	33.01	10	05	344	— **Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée** .	1 344,6	—	—	—	—	—	—	—	—	1 344,6	—	—	—	—
02	33.02	10	08	344	— **Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B) Ancien fonds 60.30 B**	—	—	—	35,0	—	—	—	—	—	—	—	—	35,0	—

(En millions de francs)

M.	A.B.	P.A	C.D.	Codes éco	LIBELLES	Crédits initiaux				Redistributions	Ajustement				Crédits initiaux				Crédits supplémentaires années antérieures
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés et crédits dissociés		Crédits variables		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement			Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits supplémentaires	Réductions		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
02	82.01	10	58	83	— Provision pour prêts d'études . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	82.02	10	61	83	— Octroi de prêts d'études aux enfants de familles nombreuses de condition peu aisée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
02	82.03	10	64	83	— Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	—	—	—	22,0	—	—	—	—	—	—	—	—	22,0	—
					Totaux pour l'activité 10	1 344,6	—	—	57,0	—	—	—	—	—	1 344,6	—	—	57,0	—
					11. Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de guerre														
02	33.02	11	09	344	— Frais d'instruction et allocations d'études	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour l'activité 11	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—
					Totaux pour le programme 1	1 344,7	—	—	57,0	—	—	—	—	—	1 344,7	—	—	—	—
					TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 97	1 359,7	—	—	57,0	—	—	—	—	—	1 359,7	—	—	57,0	—
					TOTAL GENERAL	171 125,1	400,0	300,0	4 911,6	—	2 964,1	– 2 290,2	26,0	– 37,5	171 799,0	400,0	300,0	4 900,1	23,1

Vu pour être annexé au projet de décret du 18 juin 1996.

La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance
et de la Promotion de la Santé,

Laurette ONKELINX.

Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique,
du Sport et des Relations internationales,

Jean-Pierre GRAFE.

Le ministre de la Culture
et de l'Education permanente,

Charles PICQUE.

Le ministre du Budget,
des Finances et de la Fonction publique,

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.

PROGRAMME JUSTIFICATIF

DIVISION ORGANIQUE 05

Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique

PROGRAMME 0 — FONCTIONNEMENT DU CABINET

01. Rémunérations

A.B. 11.02.01. — *Rémunérations et indemnités des membres du Cabinet.*

Crédit supplémentaire: 0,9 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 7,5 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

02. Frais de fonctionnement

A.B. 74.01.02. — *Dépenses patrimoniales du Cabinet.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,9 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

DIVISION ORGANIQUE 40

Secrétariat général et services communs

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel

A.B. 11.03.01. — *Personnel statutaire.*

Réduction: – 22,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en matière de rémunération du personnel statutaire, après déduction des départs naturels connus.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 1,1 million de francs.

Paiement d'arriérés-traitements pour la période du 1er août 1990 au 31 décembre 1991 suite à la réintégration d'un agent révoqué.

A.B. 11.04.01. — *Personnel autre que statutaire.*

Réduction: – 1,7 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel autre que statutaire.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,2 million de francs.

Remboursement de traitement pour un agent des Fonds des Bâtiments scolaires.

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.06.02. — *Loyers des biens immobiliers.*

Réduction: – 4,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

A.B. 12.07.02. — *Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 4,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels.

05. Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française

A.B. 12.01.05. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: – 3,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

06. Chargés de mission — Transports scolaires

A.B. 11.04.06. — *Dépenses de personnel.*

Crédit supplémentaire: 0,2 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel pour les chargés de mission.

PROGRAMME 1 — PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

10. Provisions en vue de couvrir certaines charges scolaires

A.B. 01.02.10. — *Provision index.*

Réduction: – 1 815,0 millions de francs.

Répartition de la provision index entre les allocations de base concernées.

11. Provisions diverses

A.B. 01.01.11. — *Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension.*

Réduction : – 49,2 millions de francs.

Crédit ajusté correspondant à l'estimation de la correction définitive établie par le ministère fédéral des Finances.

A.B. 01.02.11. — *Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension.*

Réduction : – 64,9 millions de francs.

Crédit ajusté correspondant à l'estimation de la correction définitive établie par le ministère fédéral des Finances.

PROGRAMME 3 — STATISTIQUES, CENTRE DE DOCUMENTATION, BIBLIOTHEQUE ET CELLULE DE MODERNISATION ET DE FORMATION

30. Frais de fonctionnement — Statistiques

A.B. 12.01.30. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction : – 3,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

A.B. 74.01.30. — *Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables.*

Crédit supplémentaire : 3,0 millions de francs.

Le Service de Documentation et des statistiques générales et pédagogiques doit faire face en 1996 à des dépenses exceptionnelles, motivées par une importante restructuration. Trois cellules de ce service, éloignées géographiquement, vont être réunies au niveau 2 du 204 rue Royale, où, suite à un accord intervenu avec le ministère néerlandophone, un espace sera consacré aux différents secteurs de la gestion documentaire. Y seront réunis le Centre de documentation administrative (situé actuellement rue du Chêne), la cellule CD-Rom appelée à devenir la cellule de gestion documentaire sur l'enseignement et la formaiton (située provisoirement au 18e étage du WTC) et la cellule chargée de gérer l'inventaire des offres de formation (composée actuellement d'une personne hébergée place Surlet de Chokier). Cette nouvelle implantation implique l'acquisition de rayonnages mobiles (pour compléter ceux déjà en place), de mobilier de bureau, de matériel informatique, d'un mobilier d'accueil avec présentoirs de publications, ainsi que de diverses autres infrastructures.

PROGRAMME 4 — SECRETARIAT GENERAL, CELLULE INTERMINISTERIELLE DE LA TRESORERIE ET DU BUDGET

42. Informatique — Convention G.I.E.I. — D.A.T.B.

A.B. 12.01.42. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction : – 3,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 7 — COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES — DIVERS

70. Subventions — cotisations et interventions diverses — Recherches et enquêtes

A.B. 40.01.70. — *Commissariat général aux relations internationales.*

Crédit supplémentaire : 0,3 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

74. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.74. — *Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales.*

Réduction : – 0,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de participation à des réunions internationales.

PROGRAMME 8 — CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET IMPRIMERIE

80. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.80. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire.*

Réduction : – 0,1 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

Crédit supplémentaire pour années antérieures : 0,1 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs : factures Belgacom.

DIVISION ORGANIQUE 51

Enseignement préscolaire et primaire

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction : – 12,1 millions de francs.

Crédit jugé suffisant en matière de personnel statutaire — Confirmation de la diminution du nombre de charges.

11. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.11. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction : – 1,0 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE

21. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire du maternel.*

Réduction : – 15,9 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel enseignant statutaire.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements dans le maternel.*

Crédit supplémentaire : 191,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires dans le maternel.*

Réduction : – 0,6 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en fonction des montants de la subvention restant à liquider et de la totalité de la subvention pour les élèves des écoles « retardataires ».

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNEES

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements dans le maternel.*

Réduction : – 58,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires dans le maternel.*

Réduction : – 4,5 millions de francs.

Crédit jugé suffisant en matière de subventions forfaitaires.

PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNAUTE

51. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.51. — *Personnel statutaire du primaire.*

Crédit supplémentaire : – 77,9 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel enseignant statutaire.

52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.52. — *Personnel statutaire du primaire.*

Crédit supplémentaire : 8,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire, tenant compte de l'augmentation du personnel administratif.

53. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.53. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction : – 0,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

A.B. 41.23.53. — *Dotation globale pour le primaire.*

Réduction : – 0,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

54. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »

A.B. 12.21.54. — *Assurance des élèves du primaire.*

Réduction : – 0,4 million de francs.

Crédit jugé suffisant.

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

60. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.60. — *Subventions-traitements dans le primaire.*

Crédit supplémentaire : 264,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 43.07.60. — *Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné primaire.*

Réduction : – 3,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

A.B. 43.23.60. — *Subventions forfaitaires dans le primaire.*

Crédit supplémentaire : 23,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction du solde des montants de la subvention restant à liquider et de la totalité de la subvention pour les élèves des écoles « retardataires ».

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNEES

70. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.70. — *Subventions-traitements dans le primaire.*

Crédit supplémentaire : 248,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant, tenant compte de l'incidence de la variation des normes d'encadrement.

A.B. 44.23.70. — *Subventions forfaitaires dans le primaire.*

Réduction : – 1,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant en matière de subventions forfaitaires.

71. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

A.B. 44.06.71. — *Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire.*

Réduction : – 3,9 millions de francs.

Crédit jugé suffisant en matière de prestations de surveillance de midi.

PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — SUBVENTIONS DIVERSES

80. Initiatives diverses

A.B. 01.03.80. — *Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel dans le cadre de la lutte contre l'échec et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental.*

Réduction : – 20,0 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de paiement de personnel.

A.B. 01.04.80. — *Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre l'échec et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental.*

Crédit supplémentaire : 20,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de frais de fonctionnement.

DIVISION ORGANIQUE 52

Enseignement secondaire

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction : – 6,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel statutaire de l'inspection.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

21. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire : 218,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel statutaire enseignant, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire : 12,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel statutaire administratif et ouvrier.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXERCICE

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire: 160,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant secondaire officiel subventionné, y compris les cotisations ONSS pour la rétribution différée des temporaires (3e trimestre 1995).

A.B. 43.05.30. — *Subventions de fonctionnement des internats — Enseignement de plein exercice.*

Réduction: – 3,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de subventions de fonctionnement des internats.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires — Enseignement de plein exercice.*

Réduction: – 52,5 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de subventions forfaitaires.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES DE PLEIN EXERCICE

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice.*

Crédit supplémentaire: 773,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel enseignant secondaire libre subventionné.

A.B. 44.21.40. — *Subventions de fonctionnement aux internats.*

Réduction: – 4,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT DE LA COMMUNAUTE

51. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.51. — *Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit.*

Crédit supplémentaire: 28,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire de l'enseignement à horaire réduit.

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES A HORAIRE REDUIT

60. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.60. — *Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit.*

Crédit supplémentaire: 43,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements aux membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire officiel subventionné à horaire réduit.

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES A HORAIRE REDUIT

70. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.70. — *Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit.*

Crédit supplémentaire: 74,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements aux membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire libre subventionné à horaire réduit.

PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — DIVERS

80. Initiatives diverses

A.B. 01.01.80. — *Lutte contre l'échec, dépenses de toute nature en vue de rencontrer les problèmes de violence dans les écoles.*

Réduction: – 4,5 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de lutte contre l'échec et de problèmes de violence dans les écoles.

DIVISION ORGANIQUE 53

Enseignement spécial

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière de paiement de factures SNCB, paiement des frais des Commissions consultatives, du Conseil supérieur, frais de déplacement et autres dépenses de l'administration, frais de déplacement des membres des commissions paritaires et indemnités et remboursement des frais de déplacement aux présidents et membres des Chambres de recours, lesquelles ont encore peu fonctionné.

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire.

11. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.11. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: – 0,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant, compensant l'ajustement de l'allocation de base précédente.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE

21. Dépenses de personnel enseignant pédagogique — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire pédagogique.*

Crédit supplémentaire: 21,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire pédagogique, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 5,3 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire.

23. Frais de fonctionnement

A.B. 41.23.23. — *Dotation globale.*

Crédit supplémentaire: 3,4 millions de francs.

Adaptation de la dotation afin de couvrir la régularisation des traitements du personnel ouvrier contractuel pour 1993, 1994 et 1995.

26. Dépenses de personnel enseignant paramédical — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.26. — *Personnel statutaire paramédical.*

Crédit supplémentaire: 10,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire paramédical, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements du personnel pédagogique.*

Crédit supplémentaire: 46,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel pédagogique.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 10,3 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires après régularisation des subventions 1994 suite aux rapports de missions et à l'admission aux subventions par l'inspection pédagogique.

32. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.32. — *Subventions-traitements du personnel paramédical.*

Crédit supplémentaire: 27,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel paramédical.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements du personnel pédagogique.*

Crédit supplémentaire: 0,9 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel pédagogique.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires.*

Crédit supplémentaire: 10,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires après régularisation des subventions 1994 suite aux rapports de missions et à l'admission aux subventions par l'inspection pédagogique.

41. Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

A.B. 44.06.41. — *Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi.*

Crédit supplémentaire: 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins, compte tenu de l'évolution des dépenses.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,1 million de francs.

Apurement des créances relatives au paiement des surveillances de midi, pour deux écoles libres subventionnées pour l'année scolaire 1994-1995:

— La Source à Soignies,

— Ecole de plein-air à Colfontaine.

42. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.42. — *Subventions-traitements du personnel paramédical.*

Crédit supplémentaire: 21,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements du personnel paramédical.

PROGRAMME 5 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

50. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi

A.B. 11.04.50. — *Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B) — Ancien Fonds 66.39 B.*

Crédit supplémentaire: 17,3 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue: 104,1 millions de francs en 1996.

DIVISION ORGANIQUE 54

Enseignement universitaire

PROGRAMME 1 — UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

A.B. 41.12.10. — *Allocation de fonctionnement — Université de Liège.*

Crédit supplémentaire: 3,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,2 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: montants définitifs dus pour 1995 au titre d'allocations de fonctionnement, tenant compte de l'augmentation du coût forfaitaire.

A.B. 41.13.10. — *Allocation de fonctionnement — Université de Mons-Hainaut.*

Crédit supplémentaire: 12,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

A.B. 41.14.10. — *Allocation de fonctionnement — Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux.*

Réduction: – 8,6 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de frais de fonctionnement.

11. Subventions

A.B. 41.15.11. — *Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés.*

Réduction: – 0,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de subventions sociales.

A.B. 61.01.11. — *Subvention destinée à contribuer au financement des investissements immobiliers et du gros équipement du Centre Hospitalier Universitaire de Liège.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 2 — UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

A.B. 44.02.20. — *Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971.*

Réduction: – 6,1 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

21. Subventions

A.B. 44.03.21. — *Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés.*

Réduction: – 4,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

23. Allocation de fonctionnement

A.B. 44.12.23. — *Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain.*

Réduction: – 8,3 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à l'UCL.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,2 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: montants définitifs dus pour 1995 au titre d'allocations de fonctionnement, tenant compte de l'augmentation du coût forfaitaire.

A.B. 44.13.23. — *Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles.*

Réduction: – 11,8 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à l'ULB.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,2 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs.

A.B. 44.14.23. — *Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.*

Réduction: – 1,7 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

A.B. 44.15.23. — *Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons.*

Réduction: – 0,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à la FUCAM.

A.B. 44.16.23. — *Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons.*

Réduction: – 1,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons.

A.B. 44.17.23. — *Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles.*

Réduction: – 0,7 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière d'allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,1 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: montants définitifs dus pour 1995 au titre d'allocations de fonctionnement, tenant compte de l'augmentation du coût forfaitaire.

PROGRAMME 3 — CONTROLE DES UNIVERSITES

30. Frais connexes

A.B. 01.06.30. — *Commissaires et délégués du Gouvernement.*

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,7 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: liquidation d'un solde dû à l'Université de Mons, sur une facture représentant les frais de fonctionnement de la cellule de M. Nonclercq pour le second semestre 1993.

PROGRAMME 5 — ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

51. Frais de fonctionnement

A.B. 33.01.51. — *Indemnités à des tiers devant découler de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française.*

Crédit supplémentaire: 14,1 millions de francs.

Frais relatifs aux jugements condamnant la Communauté française (montants principaux augmentés des intérêts de retard augmentant chaque jour jusqu'à l'épuration du solde):

Litige S.A. Moury-Richard: 4,9 millions de francs.

Litige Sprl Close: 5,6 millions de francs.

DIVISION ORGANIQUE 55

Enseignement supérieur non universitaire

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 1,4 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — TYPE LONG

21. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire — Type long.*

Crédit supplémentaire: 22,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire — Type long.

22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire — Type long.*

Crédit supplémentaire: 0,8 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel administratif et ouvrier statutaire — Type long, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

23. Frais de fonctionnement

A.B. 33.01.23. — *Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur.*

Crédit supplémentaire: 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »

A.B. 12.21.24. — *Assurance des élèves.*

Crédit supplémentaire: 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière d'assurance des élèves de l'enseignement de type long pour l'année académique 1995-1996.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES — TYPE LONG

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements — Type long.*

Réduction: – 0,1 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements — Type long.

A.B. 43.23.30. — *Subventions forfaitaires — Type long.*

Réduction: – 0,6 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,6 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: régularisations à payer aux établissements, suite à des situations administratives nouvelles.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES — TYPE LONG

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements — Type long.*

Crédit supplémentaire: 26,7 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements — Type long.

A.B. 44.23.40. — *Subventions forfaitaires — Type long.*

Réduction: – 6,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 0,1 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: régularisations à payer aux établissements, suite à des situations administratives nouvelles.

PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE — TYPE COURT

51. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.51. — *Personnel statutaire — Type court.*

Crédit supplémentaire: 39,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire — Type court, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

52. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.52. — *Personnel statutaire — Type court.*

Crédit supplémentaire: 1,9 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire — Type court, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

54. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »

A.B. 12.21.54. — *Assurance des élèves.*

Crédit supplémentaire: 0,3 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière d'assurance des élèves de l'enseignement supérieur de type court pour l'année académique 1995-1996.

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES — TYPE COURT

60. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.60. — *Subventions-traitements — Type court.*

Crédit supplémentaire: 48,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements — Type court.

A.B. 43.23.60. — *Subventions forfaitaires — Type court.*

Crédit supplémentaire: 10,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 1,5 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: régularisations à payer aux établissements, suite à des situations administratives nouvelles.

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES — TYPE COURT

70. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.70. — *Subventions-traitements — Type court.*

Crédit supplémentaire: 170,4 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements — Type court.

A.B. 44.23.70. — *Subventions forfaitaires — Type court.*

Réduction: – 3,1 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en matière de subventions forfaitaires.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 2,0 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs: régularisations à payer aux établissements, suite à des situations administratives nouvelles.

PROGRAMME 8 — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE

81. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.81. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 0,6 million de francs.

L'allocation de base 11.04.80 n'étant plus de la compétence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, tous les frais de fonctionnement des jurys doivent être imputés sur l'allocation de base 12.01.81. Ce crédit couvre aussi les frais d'assurance pour le personnel participant aux jurys.

82. Divers

A.B. 33.01.82. — *Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur.*

Réduction: – 0,1 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

DIVISION ORGANIQUE 56

Enseignement de promotion sociale

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: – 0,4 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 3,1 millions de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs. Crédit sollicité dans le cadre de l'assistance technique pour les applications informatiques. En marge du contrat d'assistance technique conclu dans la société IBM, il a été procédé, à la demande du CTI, à la conversion de l'AS en CICS. Cette réécriture des programmes a engendré une dépenses imprévue de 3 100 000 francs.

A.B. 12.24.02. — *Dépenses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.*

Crédit supplémentaire: 1,8 million de francs.

Comme suite aux commandes passées par le ministre de l'époque, visant à acquérir une borne interactive et à la réalisation de cassettes vidéo relatives au langage des signes, la borne interactive a été livrée, les cassettes vidéo le seront prochainement.

Solde pour la borne interactive: 0,6 million de francs.

Solde pour les cassettes vidéo: 0,2 million de francs.

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 0,2 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunération du personnel d'inspection statutaire.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE

21. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.21. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 27,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel enseignant statutaire, y compris les cotisations ONSS afférentes au 4e trimestre 1995.

22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 2,3 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire.

23. Frais de fonctionnement

A.B. 41.23.23. — *Dotation globale.*

Réduction: – 5,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de dotation.

24. Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »

A.B. 12.21.24. — *Assurances des élèves.*

Crédit supplémentaire: 1,7 million de francs.

Compte tenu du nombre d'élèves inscrits, la SMAP a communiqué les montants rectificatifs provisoires de la prime d'assurance due pour l'année 1996.

Considérant que la police en vigueur a été négociée pour tout le département, une nouvelle négociation devrait permettre de faire prendre en considération les spécificités de l'enseignement de promotion sociale, qui vise un public adulte présentant potentiellement moins de risques d'accidents sur les lieux de cours.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 2,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels: compte tenu du nombre d'élèves inscrits, la SMAP a communiqué les montants rectificatifs provisoires de la prime d'assurance due pour 1993 et 1994.

25. Dépenses de fonctionnement et de personnel

A.B. 41.24.25. — *Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.56B.*

Crédit supplémentaire: 3,8 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue: 16,7 millions de francs en 1996.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 45,2 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

A.B. 43.24.30. — *Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.57B.*

Crédit supplémentaire: 4,4 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue: 14,4 millions en 1996.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 27,6 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, compte tenu des arriérés et des retards de paiement CVO-ONSS, qui s'élèvent à 89,0 millions de francs.

A.B. 44.24.40. — *Crédit variable pour le subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel (Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 — B) Ancien fonds 66.58B.*

Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue: 17,2 millions en 1996.

PROGRAMME 5 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN

50. Insertion socio-professionnelle

A.B. 30.01.50. — *Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (Fonds d'intervention du Fonds social européen — B).*

Réduction: – 37,5 millions de francs.

Adaptation du crédit variable à la recette prévue: 339,9 millions en 1996, incluant le solde reporté de 42,6 millions de francs.

DIVISION ORGANIQUE 83

Enseignement artistique

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction: – 0,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

A.B. 74.01.02. — *Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables.*

Réduction: – 0,6 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

12. Subventions à des associations diverses

A.B. 33.04.12. — *Dépenses de toute nature.*

Réduction: – 1,1 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA COMMUNAUTE

20. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.20. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 7,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins en matière de dépenses de personnel statutaire.

22. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.22. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de rémunérations du personnel administratif et ouvrier statutaire, y compris les arriérés retenus: la régularisation PA/PO de 1992 à 1995, l'impact de la révision des barèmes en 1996 et les arriérés récurrents.

23. Frais de fonctionnement

A.B. 41.01.23. — *Dotation globale aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée.*

Crédit supplémentaire: 1,5 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière de dotation globale aux établissements artistiques.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNES

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 34,3 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, tenant compte du rattrapage ONSS 1995.

A.B. 43.03.30. — *Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés.*

Crédit supplémentaire: 1,0 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions de fonctionnement, tenant compte du nombre réel d'élèves, de la réduction due au minerval et du remboursement aux boursiers.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LIBRES SUBVENTIONNES

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 21,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, y compris rattrappage ONSS 1995.

A.B. 44.30.40. — *Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés.*

Réduction: – 1,5 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de subventions de fonctionnement.

PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES

50. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.50. — *Subventions-traitements.*

Réduction: – 34,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, y compris rattrappage ONSS 1995.

A.B. 43.02.50. — *Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés.*

Crédit supplémentaire: 0,5 million de francs.

Adaptation aux besoins en matière de subventions de fonctionnement, tenant compte du nombre réel d'élèves.

PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT OFFICIELS SUBVENTIONNES

60. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.60. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 54,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, y compris rattrappage ONSS 1995 et passage des projets pédagogiques dans la structure.

A.B. 43.02.60. — *Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés.*

Crédit supplémentaire: 7,0 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions de fonctionnement, intégrant la réforme des structures.

61. Initiatives et subventions diverses

A.B. 43.06.61. — *Subventions pour les expérimentations pédagogiques.*

Réduction: – 12,1 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels en matière d'expérimentations pédagogiques.

Crédit supplémentaire pour années antérieures: 1,1 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs:

Solde pour projets pédagogiques 1994-1995:

Académie de Musique de Farcienne,

Administration communale de Beloeil,

Académie de Musique de Bertrix,

Académie de Musique de Thuin,

Académie de Musique de Woluwe-St-Lambert,

Académie des Beaux-Arts de Binche.

PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT LIBRES SUBVENTIONNES

70. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.70. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 0,7 million de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements, y compris les arriérés des traitements supplémentaires, le rattrappage ONSS 1995 et le passage des projets pédagogiques dans la structure.

A.B. 44.30.70. — *Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés.*

Crédit supplémentaire: 1,4 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

71. Initiatives et subventions diverses

A.B. 44.30.71. — *Subventions pour les expérimentations pédagogiques.*

Réduction: – 1,3 million de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

DIVISION ORGANIQUE 91

Service des transports scolaires

PROGRAMME 1 — TRANSPORTS DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.12. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Réduction : – 6,4 millions de francs.

Crédit jugé suffisant.

DIVISION ORGANIQUE 92

Organisation des études

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire : 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire.

PROGRAMME 2 — ORGANISATION DES ETUDES — STRUCTURES — PROGRAMMES — ACTIVITES DE FORMATION, RECHERCHE ET INFORMATION — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

21. Structures — Programmes — Formation et information

A.B. 12.71.21. — *Recherches, enquêtes et frais d'étude.*

Réduction : – 2,5 millions de francs.

Remboursement des traitements des trois enseignants à détacher, dans le cadre des propositions de recherche pédagogique soumis, le 15 mars 1996, à l'approbation de madame la ministre-présidente, relativement aux trois projets émanant de l'Organisation des études. Ce remboursement a lieu par le biais d'un transfert de crédits vers les allocations de base ad hoc de l'Enseignement supérieur pédagogique et de l'Enseignement spécial.

Projet 134/96 : Vers une organisation modulaire de l'enseignement technique et professionnel — secteur 3 des formations technique et professionnelle : 0,9 million de francs.

Projet 274/96 : Organiser les activités éducatives pour favoriser l'insertion sociale des élèves de l'enseignement de forme 1 : 0,7 million de francs.

Projet 276/96 : Production de documents pédagogiques à l'intention des élèves, des étudiants et des enseignants de la Communauté française (Projet « Restode ») : 0,9 million de francs.

PROGRAMME 3 — ACTIVITES GENERALES — RECHERCHES ET ENQUETES

32. Divers

A.B. 12.31.32. — *Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'enseignement.*

Réduction : – 1,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels en matière de politique de l'enseignement.

Crédit supplémentaire pour années antérieures : 1,2 million de francs.

Crédit calculé pour le paiement de créances afférentes à des exercices antérieurs : conventions et arrêtés relatifs à l'année budgétaire 1995.

PROGRAMME 4 — ORGANISATION DES ETUDES — CENTRES TECHNIQUES ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE — AUXILIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

40. Dépenses de personnels — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.40. — *Personnel statutaire.*

Réduction : – 2,2 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Mise en conformité avec le cadre du Centre technique et pédagogique de Frameries.

41. Frais de fonctionnement

A.B. 41.23.41. — *Dotation globale.*

Crédit supplémentaire : 2,0 millions de francs.

Recrutement de personnel ouvrier contractuel pour rencontrer les besoins du Centre technique et pédagogique de Frameries.

DIVISION ORGANIQUE 93

Centres PMS

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION

10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.10. — *Personnel statutaire.*

Réduction : – 0,1 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de rémunérations du personnel statutaire d'inspection.

PROGRAMME 2 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTE

20. Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.20. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 8,1 millions de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de rémunération du personnel statutaire.

PROGRAMME 3 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNES

30. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 43.01.30. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 13,5 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNES

40. Subventions-traitements et de fonctionnement

A.B. 44.01.40. — *Subventions-traitements.*

Crédit supplémentaire: 30,8 millions de francs.

Adaptation aux besoins en fonction des charges réelles en matière de subventions-traitements.

DIVISION ORGANIQUE 94

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.01. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire.

A.B. 11.04.01. — *Personnel autre que statutaire.*

Crédit supplémentaire: 0,1 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel autre que statutaire.

DIVISION ORGANIQUE 95

Recherche scientifique

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.20.02. — *Dépenses quelconques relatives au soutien de la recherche.*

Réduction: – 0,2 million de francs.

Crédit jugé suffisant — Adaptation aux besoins réels.

PROGRAMME 3 — RECHERCHE SCIENTIFIQUE

31. Subventions ASBL ou assimilés

A.B. 33.11.31. — *Subventions aux associations de parents et d'étudiants.*

Crédit supplémentaire: 0,2 million de francs.

Adaptation aux besoins réels.

DIVISION ORGANIQUE 96

Enseignement à distance

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

A.B. 11.03.01. — *Personnel statutaire.*

Crédit supplémentaire: 0,2 million de francs.

Adaptation aux besoins réels en matière de dépenses de personnel statutaire.

A.B. 11.04.01. — *Chargés de mission — Paiement des professeurs correcteurs.*

Réduction: – 4,3 millions de francs.

Crédit jugé suffisant. Adaptation aux besoins réels.

02. Frais de fonctionnement

A.B. 12.01.02. — *Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.*

Crédit supplémentaire: 5,0 millions de francs.

Augmentation du coût des matières premières nécessaires à la reproduction et à la diffusion des cours et augmentation des tarifs postaux et de la TVA.